



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Rapport annuel de gestion 2003 2004



☐ ■ MISSION

« La Sûreté du Québec, police nationale, concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens.

« La Sûreté du Québec soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. »

☐ ■ VISION

Grâce à la mobilisation et à l'expertise de ses membres policiers et civils, la Sûreté du Québec, en tant qu'organisation moderne et dynamique, vise à répondre aux plus hautes exigences de qualité et de service dans tous ses champs d'activité. Afin de mieux protéger les citoyens, la Sûreté du Québec place, au cœur de son action concertée, le respect de la loi et des droits fondamentaux des personnes.

☐ ■ VALEURS

Partagées par l'ensemble du personnel policier et civil de la Sûreté du Québec, quatre valeurs fondamentales viennent guider chacune de nos actions et de nos interventions.

- Le **service** à la clientèle.
- Le **professionnalisme** dans l'application rigoureuse des règles de l'art dans toutes nos interventions.
- Le **respect** de la dignité, des droits fondamentaux des personnes et des valeurs démocratiques et individuelles.
- L'**intégrité** dans nos relations avec nos clients, partenaires et collègues ainsi que dans nos interventions auprès des citoyens.

☐ ■ COUP D'ŒIL SUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Au 31 mars 2004, la Sûreté du Québec desservait en exclusivité 84 territoires totalisant 1 029 villes, municipalités et territoires. Elle assure directement la protection de près de 2 252 000 citoyens et citoyennes du Québec.

Elle compte sur une équipe professionnelle et dynamique de 5 163 policiers et de 1 602 employés civils permanents répartis au Grand quartier général à Montréal, dans les quartiers généraux des dix districts et les 119 points de service partout au Québec.

Son parc automobile compte plus de 2 700 véhicules, dont des voitures de patrouille, des véhicules tout terrain, des motoneiges, des bateaux et des hélicoptères. Ses dépenses de fonctionnement et d'investissements totalisaient un peu plus de 700 millions de dollars en 2003-2004.



Québec, octobre 2004

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion de la Sécurité du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Sécurité publique.

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Jacques Chagnon



Montréal, juillet 2004

Monsieur Jacques Chagnon
Ministre de la Sécurité publique
2525, boul. Laurier, 5^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Ministre,

Conformément à la *Loi sur l'administration publique*, j'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* de la Sûreté du Québec.

Ce rapport annuel de gestion présente les résultats obtenus à l'égard des orientations, des cibles, des axes d'intervention et des objectifs contenus dans le plan stratégique *Stratégie 2001-2004*, dans le plan d'amélioration des services et dans la *Déclaration de services aux citoyens* de la Sûreté du Québec. Il présente également, par domaine d'intervention, les principaux résultats des services rendus à notre clientèle pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le directeur général,

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Normand Proulx

Déclaration des membres de l'état-major



Selon la *Loi sur l'administration publique*, les explications et les résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de notre responsabilité.

Durant toute l'année 2003-2004, la Sûreté du Québec a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle interne de manière à atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique *Stratégie 2001-2004* et dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2003-2004*, et à assurer la plausibilité de l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion.

À notre connaissance, et à la suite d'un mandat d'examen portant sur les données stratégiques non financières et du dépôt du rapport de validation préparé par la Direction de l'audit et de l'évaluation de la Sûreté du Québec, nous attestons que le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* :

décrit fidèlement la mission et présente les orientations et les objectifs du plan stratégique *Stratégie 2001-2004* de la Sûreté du Québec ainsi qu'un bilan des données et des résultats afférents;

couvre l'ensemble des activités stratégiques et des domaines d'intervention de la Sûreté du Québec;

présente des résultats obtenus conformément au *Plan d'amélioration des services*;

présente les mesures prises par rapport aux principaux engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* de la Sûreté du Québec;

présente des données et des résultats qui sont plausibles et cohérents.

Par ailleurs, la Sûreté du Québec est assujettie à la *Loi sur le Vérificateur général*. La portée des travaux du vérificateur général du Québec peut comporter, dans la mesure où il le juge à propos, la vérification financière, la vérification de la conformité des opérations aux lois, aux règlements, aux énoncés de politiques et aux directives et, enfin, la vérification d'optimisation des ressources.

Les membres de l'état-major,

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Normand Proulx
Directeur général

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Régis Falardeau
Directeur général adjoint,
Surveillance du territoire

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Steven Chabot
Directeur général adjoint,
Enquêtes criminelles


ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Richard Deschesnes
Directeur général adjoint,
Administration

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Denis Fiset
Directeur général adjoint,
Développement et Affaires institutionnelles

Montréal, juillet 2004



Le rapport de validation de la direction de l'audit et de l'évaluation

Monsieur le Directeur général,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* de la Sûreté du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation des données du Rapport incombe à la direction de la Sûreté du Québec. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des explications, des résultats et des renseignements fournis, ainsi que la cohérence de l'information, en nous basant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Notre examen a été mené conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes (IVI). Nos travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements, à utiliser des procédés analytiques, à réviser des calculs, à obtenir des pièces justificatives et à susciter des discussions sur l'information fournie. Notre examen ne visait pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* de la Sûreté du Québec n'est pas, à tous égards, importante, plausible et cohérente.

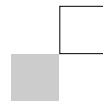
Le directeur de l'audit et de l'évaluation,

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Benoît Poulin

Montréal, 17 juin 2004

Table des matières (SECTIONS 1 À 6)



SECTION 1	Le message du directeur général	7
------------------	--	----------

SECTION 2	La Sûreté du Québec	9
2.1	La clientèle et les partenaires	9
2.2	Les services offerts	10
2.3	La structure organisationnelle	11

SECTION 3	Les résultats liés à la planification stratégique	13
3.1	Les résultats liés aux engagements de la <i>Déclaration de services aux citoyens</i>	13
3.2	Les résultats liés au <i>Plan d'amélioration des services</i>	14
3.3	Les résultats liés au plan stratégique <i>Stratégie 2001-2004</i>	14
	Orientation 1 – Définir et consolider les responsabilités d'une police nationale ...	15
	Orientation 2 – Développer nos compétences	22
	Orientation 3 – Moderniser nos pratiques	26

SECTION 4	Les ressources utilisées	34
4.1	Les ressources humaines	34
4.2	Les ressources matérielles	36
4.3	Les ressources financières	36

SECTION 5	L'application des exigences législatives	40
5.1	Les programmes d'accès à l'égalité en emploi	40
5.2	Le plan de rajeunissement dans la fonction publique	42
5.3	L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels	42
5.4	La politique linguistique	44
5.5	Les recommandations du vérificateur général du Québec	44

SECTION 6	Les activités de la Sûreté du Québec	45
6.1	Les interventions de gendarmerie	45
6.2	Les interventions d'enquêtes	46
6.3	Les interventions des services de soutien	51
6.4	Les interventions de mesures d'urgence	52
6.5	Les interventions de contrôle des armes à feu	52
6.6	Les affaires internes	54



Table des matières (TABLEAUX ET ANNEXES)

TABLEAUX

1	Effectifs en poste à la Sûreté du Québec	34
2	Répartition du personnel policier et civil permanent par district	34
3	Répartition du personnel policier et civil permanent par catégorie d'emploi	35
4	Répartition du personnel (policier et civil combinés) par grande fonction	35
5	Matériel roulant et autres véhicules	36
6	Dépenses et investissements de la Sûreté du Québec	37
7	Revenus, dépenses et investissements du Fonds des services de police	38
8	Sommaire des dépenses et investissements de la Sûreté du Québec	39
9	Représentativité des femmes à la Sûreté du Québec par catégorie d'emploi	40
10	Représentativité des groupes cibles du programme d'accès à l'égalité en emploi	41
11	Nominations totales par groupe d'âge - Période du 1 ^{er} avril 2003 au 31 mars 2004	42
12	Demandes d'accès à l'information	43
13	Interventions de gendarmerie	46
14	Interventions d'enquêtes pour des infractions au Code criminel	48
15	Interventions d'enquêtes pour des infractions découlant d'autres lois	49
16	Interventions des services de soutien	51
17	Interventions de mesures d'urgence	52
18	Permis d'armes à feu, d'explosifs et d'agent d'investigation ou de sécurité	53
19	Responsabilité de la Sûreté du Québec en matière de traitement des plaintes envers un policier	54
20	Nombre de plaintes déposées et nombre de policiers visés en 2003-2004	54
21	Décisions rendues en réponse à des plaintes envers des policiers de la Sûreté du Québec	55

ANNEXES

1	Services policiers offerts par la Sûreté du Québec selon les niveaux établis
2	Liste des districts et postes de la Sûreté du Québec

Le *Rapport annuel de gestion 2003-2004*, en lien avec la *Loi sur l'administration publique*, dresse un bilan des engagements et des objectifs issus de notre plan stratégique *Stratégie 2001-2004*, de notre *Déclaration de services aux citoyens* et de notre *Plan d'amélioration des services 2003-2004*. Il traduit également les efforts de notre personnel et les résultats concernant les principaux services rendus à notre clientèle pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

FAITS SAILLANTS 2003-2004

L'année 2003-2004 a été riche en réalisations. Dans de nombreux domaines, notre organisation a connu des avancées significatives.

Tout d'abord, afin d'offrir de meilleurs services, nous avons procédé à une importante réorganisation interne. Nous avons mis en place le Centre de suivi opérationnel (CSO). Cette unité a pour fonction d'observer et de documenter les événements en cours sur tout le territoire que nous desservons. Nous avons aussi revu l'encadrement des policiers sur le terrain, ce qui a donné lieu à la création d'une nouvelle fonction de superviseur de relève dans l'ensemble des unités.

Dans la foulée de la réorganisation policière, nous avons intensifié nos activités de concertation avec les autres corps policiers afin d'harmoniser les services rendus à la population québécoise. Afin de préciser notre rôle de soutien aux services policiers municipaux, nous avons participé à un colloque provincial sur le sujet. Cette activité a marqué l'aboutissement d'une première année de travail et de partenariat dans ce dossier. Les travaux se poursuivront de façon intensive en 2004-2005.

Dans le domaine des enquêtes criminelles, parmi les améliorations significatives réalisées, notons la mise en place d'une unité de renseignements criminels, le Module de la cybersurveillance et de la vigie. De plus, un outil informatique permettant la gestion intégrée des enquêtes est aussi sur le point de voir le jour. Ce système d'information donnera accès simultanément à la gestion opérationnelle des dossiers, au rapport progressif d'enquêtes et à la gestion des salles de pièces à conviction.

La migration de nos systèmes informatiques vers Windows XP et l'augmentation du débit des voies de communication du réseau entre les unités ont également représenté une réalisation marquante dans la modernisation de nos outils de travail.

Par ailleurs, nous avons mis en place, ou dans certains cas consolidé, plusieurs partenariats au cours des derniers mois. Nous avons pu ainsi développer de nouvelles sphères d'activité et profiter d'un échange d'expertises avec nos partenaires. À la Grande fonction des enquêtes criminelles, des partenariats ont commencé à prendre forme avec la Commission des valeurs mobilières du Québec et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ainsi qu'avec le ministère du Revenu du Québec. Dans le domaine des mesures d'urgence, des liens plus étroits ont été tissés avec le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de police de Québec et la Garde côtière canadienne.

ENJEUX ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Plusieurs des enjeux s'inscrivent en continuité avec le travail entrepris au cours des dernières années. Il ne saurait en être autrement puisque les activités sur lesquelles nous concentrons nos efforts sont au cœur même de notre mission d'assurer la sécurité publique et de lutter contre la grande criminalité. Les enjeux et défis que pose la sécurité publique évoluent sans cesse. Dans certains secteurs de l'activité criminelle, cette évolution est fulgurante. La criminalité informatique, par exemple, ou encore la criminalité à incidence fiscale sont des phénomènes en croissance qui exigent des actions de plus en plus concertées entre les services policiers ainsi que le développement de nouvelles expertises. La lutte contre la grande criminalité constitue l'une de nos trois orientations stratégiques pour les prochaines années. Même si la grande criminalité prend de l'ampleur, la criminalité locale n'en demeure pas moins une préoccupation constante.

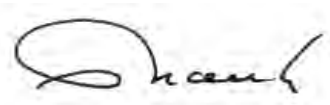
Assurer une prestation de services de la plus grande qualité possible dans les MRC que nous desservons est aussi l'une de nos trois orientations. Pour réaliser cet objectif, nous comptons notamment mieux soutenir les gestionnaires de premier niveau, définir des normes de qualité, réviser nos processus de gestion opérationnels et administratifs, créer de nouveaux partenariats durables et consolider les partenariats existants.

Enfin, l'amélioration globale de nos services et l'optimisation de nos processus passent nécessairement par une mobilisation de nos ressources et par l'obligation de rendre des comptes de nos gestionnaires. Aussi, notre troisième orientation mise sur une gestion intégrée de nos ressources et prioritairement de nos ressources humaines.

Ainsi, dans une optique d'amélioration continue de nos services, nous miserons sur un examen de nos façons de faire et sur des partenariats stratégiques plus forts, autant à l'interne qu'à l'externe. Nous mettrons en commun les meilleures ressources et les meilleures expertises pour mieux lutter contre la grande criminalité, veiller à la sécurité de nos concitoyens et concitoyennes et contribuer à leur assurer une meilleure qualité de vie, tant dans leur communauté que sur le réseau routier.

Notre organisation a connu de nombreuses transformations au cours des dernières années. Nous poursuivons nos efforts afin que cet enrichissement se traduise par une amélioration constante de nos services dans les communautés desservies.

Le directeur général,



Normand Proulx

Conformément à la *Loi sur la police* et à l'instar de tout corps policier, la mission de la Sûreté du Québec consiste à maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique ainsi qu'à prévenir et à réprimer le crime. Pour la réalisation de cette mission, elle doit assurer la sécurité des personnes et des biens, sauvegarder les droits et libertés, respecter les victimes et être attentive à leurs besoins et, enfin, coopérer avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel.

La Sûreté du Québec doit être autonome dans l'accomplissement de sa mission qui est unique au sein de l'organisation gouvernementale. Contrairement aux autres ministères et organismes qui sont responsables de l'application de lois et de règlements particuliers, la Sûreté du Québec a compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux lois sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités qu'elle dessert. Devant l'Assemblée nationale, c'est le ministre de la Sécurité publique qui est responsable de la Sûreté du Québec.

2.1 LA CLIENTÈLE ET LES PARTENAIRES

La clientèle de la Sûreté du Québec est composée des groupes suivants :

- les citoyens des villes, municipalités et territoires desservis par la Sûreté;
- les municipalités régionales de comté (MRC) et autres territoires desservis;
- les organismes communautaires;
- les services de police municipaux et autochtones du Québec;
- l'Assemblée nationale du Québec;
- certains ministères et organismes du gouvernement du Québec;
- les délégations et bureaux du Québec à l'étranger;
- les différents tribunaux du Québec et plus particulièrement les procureurs de la Couronne;
- les usagers du réseau routier et autoroutier.

Les principaux partenaires de la Sûreté du Québec sont :

- les comités de sécurité publique (CSP) de chaque municipalité régionale de comté (MRC) ou ville¹ desservie;
- les autres services policiers québécois, canadiens et internationaux;
- les ministères et les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux;
- les établissements d'enseignement;
- les associations de toutes sortes;
- les syndicats et les fédérations.

¹ Certaines municipalités ont des ententes de service avec la Sûreté du Québec. Dans ce cas, les villes fonctionnent comme des MRC dans leurs relations avec la Sûreté du Québec et ont leur propre CSP.

2.2 LES SERVICES OFFERTS

Les services offerts par la Sûreté du Québec sont définis en grande partie par la *Loi concernant l'organisation des services policiers*. Une liste complète de ces services figure à l'annexe 1. Cette liste est divisée en quatre grands domaines d'intervention : la gendarmerie, les enquêtes, les services de soutien et les mesures d'urgence. La section 6 du présent rapport fait état des résultats obtenus en 2003-2004 dans chacun de ces domaines d'intervention.

La Sûreté offre aux citoyens, aux autres organisations policières et à l'État trois grandes catégories de services :

2.2.1 Services généraux

Ces services sont rendus sur le territoire de la Sûreté, c'est-à-dire dans les MRC desservies ainsi que sur les routes de juridiction provinciale. Ils sont fournis par les postes de MRC ou les postes autoroutiers. Il s'agit en fait des services de base que fournissent les corps policiers municipaux.

Ils comprennent notamment la patrouille 24 heures sur 24, la réponse aux demandes d'aide des citoyens, l'application des lois, la prévention du crime, les activités en matière de relations communautaires et la collaboration avec les responsables locaux afin d'identifier et de résoudre les problèmes de sécurité publique.

2.2.2 Services spécialisés

Les services spécialisés de la Sûreté du Québec sont offerts sur l'ensemble du territoire québécois, tant aux services policiers municipaux, qui doivent fournir des services de niveau 1 à 5 selon la taille de leur population, qu'à l'ensemble des unités de la Sûreté.

On trouve notamment dans cette catégorie, les enquêtes criminelles complexes, le soutien aux enquêtes et la prise en charge de situations d'urgence civiles et policières.

En vertu de la *Loi sur la police*, la Sûreté du Québec dispense de tels services lorsque les événements qui surviennent dans un territoire donné dépassent le niveau de responsabilité du service policier municipal ou de l'unité de la Sûreté. Elle fournit aussi de tels services lorsque l'ampleur d'un événement exige son soutien.

2.2.3 Services nationaux

La Sûreté assume plusieurs rôles. Elle intervient lorsque des problèmes surviennent sur une vaste échelle. Elle gère des enquêtes complexes au niveau provincial lors de situations majeures, naturelles ou accidentelles, ou de manifestations d'importance.

De plus, elle coordonne certaines interventions policières qui touchent plus d'un service de police, notamment en matière de lutte contre le crime organisé. Elle assume un rôle de coordination lorsque plusieurs services de police sont appelés à intervenir ou lorsque l'intervention est réalisée à l'extérieur du Québec, conjointement avec des services de police étrangers.

Enfin, la Sûreté a le mandat de soutenir les services de police relativement à certains aspects de leurs activités. Elle gère ainsi le Centre de renseignements policiers du Québec, ainsi que diverses autres banques de données.

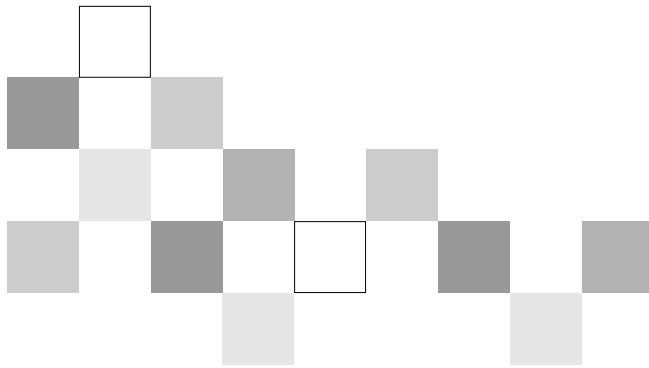
2.3 LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le directeur général et les directeurs généraux adjoints de la Sûreté du Québec sont nommés par le gouvernement du Québec. La structure administrative de la Sûreté du Québec regroupe la Direction générale et quatre grandes fonctions :

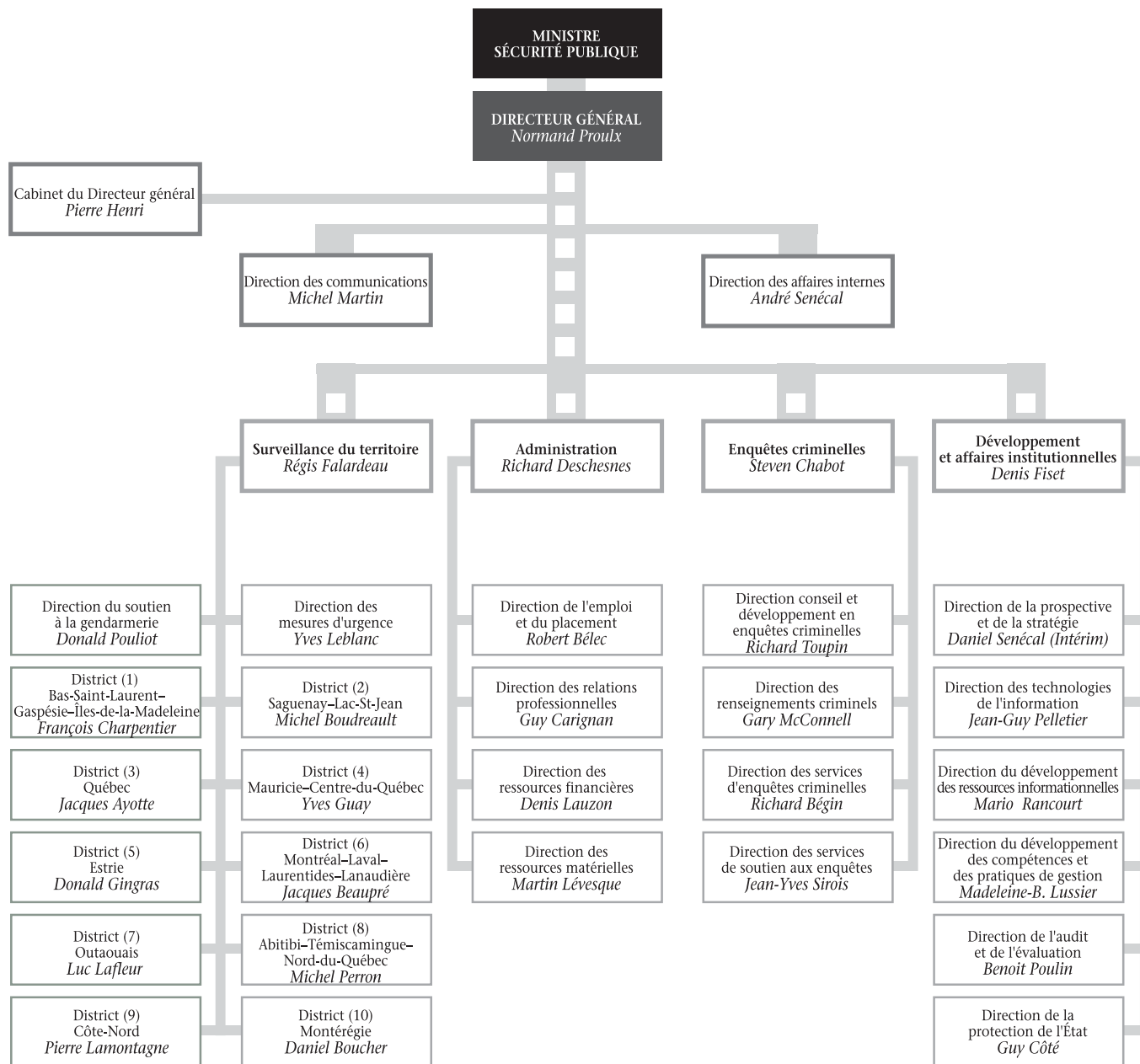
- **la Grande fonction de la surveillance du territoire;**
- **la Grande fonction de l'administration;**
- **la Grande fonction des enquêtes criminelles;**
- **la Grande fonction du développement et des affaires institutionnelles.**

Géographiquement, la structure de la Sûreté du Québec se divise en dix districts afin de répondre aux besoins de la population de toutes les régions du Québec. Chacun de ces districts est composé d'un quartier général dont la structure administrative et opérationnelle peut répondre à l'ensemble des demandes de services. S'ajoutent à cela 119 points de service (postes principaux, auxiliaires et autoroutiers).

La liste des districts et des postes de la Sûreté du Québec se trouve à l'annexe 2. Au 31 mars 2004, la Sûreté du Québec desservait 1 029 villes, municipalités et territoires.



L'organigramme supérieur au 31 mars 2004



Cette section rend compte des résultats obtenus par la Sûreté du Québec en ce qui concerne les plans et les engagements entourant la planification stratégique et les exigences de la *Loi sur l'administration publique*. Elle est divisée en trois parties : les engagements de la *Déclaration de services aux citoyens*, les résultats du *Plan d'amélioration des services* et les résultats du plan *Stratégie 2001-2004*.

CHANGEMENTS DEPUIS LA DERNIÈRE ÉDITION

Comme les années passées, ce rapport annuel de gestion rend compte des résultats obtenus par la Sûreté du Québec relativement aux objectifs énoncés dans son plan stratégique *Stratégie 2001-2004*. Cependant, puisque cette année est la dernière de ce plan stratégique pluriannuel, les résultats présentés sont cumulatifs; ils portent sur les années 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004.

3.1 LES RÉSULTATS LIÉS AUX ENGAGEMENTS DE LA *DÉCLARATION DE SERVICES AU CITOYENS*

La *Déclaration de services aux citoyens* (DSC) de la Sûreté du Québec a été rendue publique en mai 2001. En plus d'informer la population sur la mission et la vision de l'organisme et sur les moyens de nous joindre, elle contient les engagements de la Sûreté du Québec sur la façon de rendre ses services à la population. Les quatre objectifs de qualité présentés dans la déclaration sont de servir la population avec :

- rapidité et exactitude;
- professionnalisme;
- respect;
- intégrité.

Comme ces objectifs ne sont pas chiffrés dans la *Déclaration de services aux citoyens*, il est donc impossible cette année d'évaluer de façon objective et concrète dans quelle mesure ils ont été atteints. Par contre, certains résultats du plan stratégique ont contribué directement ou indirectement à atteindre ces objectifs. Le tableau suivant établit la correspondance entre les engagements de la DSC et les objectifs stratégiques dont les résultats sont exposés dans les pages suivantes.

Engagement de la DSC concernant le service à la population	Objectifs stratégiques
Rapidité et exactitude	Voir la section 3.2 « Les résultats du <i>Plan d'amélioration des services</i> ».
Professionnalisme	2.1.1 Hausser le niveau des compétences des membres policiers et civils. 3.2.1 favoriser davantage la responsabilisation des membres policiers et civils et l'imputabilité des gestionnaires. 3.2.2 Disposer de méthodes de travail professionnelles, productives et constamment mises à jour.
Respect	2.1.3 Promouvoir le respect et la dignité des membres policiers et civils. 3.3.1 Augmenter les activités de communication interactive auprès des citoyens et des partenaires.
Intégrité	2.1.2 Promouvoir la rigueur et l'intégrité dans l'exécution et l'encadrement des activités.

3.2 LES RÉSULTATS LIÉS AU *PLAN D'AMÉLIORATION DES SERVICES*

L'amélioration de la qualité des services est un enjeu majeur du plan *Stratégie 2001-2004* à la Sûreté du Québec. Chaque année, le plan d'action énumère les actions à prendre au cours de l'année pour atteindre les objectifs fixés dans *Stratégie 2001-2004*. Puisque plusieurs de ces actions se rapportent à l'amélioration de la qualité du service, le *Plan d'amélioration des services* de la Sûreté du Québec est donc constitué d'un inventaire des actions du plan d'action annuel qui concernent l'amélioration du service.

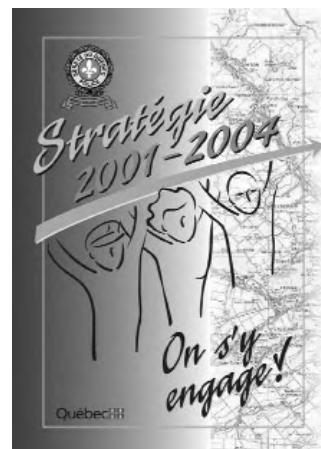
En 2003-2004, le *Plan d'amélioration des services* comportait 16 actions dont les résultats ont majoritairement été atteints. Puisque ces actions font aussi partie du plan d'action lié au plan stratégique, elles sont incluses dans les pages qui suivent. Nous les avons identifiées par le symbole « \diamond ».

3.3 LES RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE *STRATÉGIE 2001-2004*

Directement liées aux enjeux et aux défis qui touchent la Sûreté du Québec, les trois grandes orientations mises de l'avant dans le plan stratégique *Stratégie 2001-2004* sont énumérées ci-dessous.

- Première orientation** : Définir et consolider les responsabilités d'une police nationale.
- Deuxième orientation** : Développer nos compétences.
- Troisième orientation** : Moderniser nos pratiques.

Pour assurer la réalisation des engagements pris dans *Stratégie 2001-2004*, la Sûreté du Québec adoptait, chaque printemps, un plan d'action qui précisait les objectifs prioritaires et les actions à réaliser au cours de l'année et déterminait la ou les directions responsables. Les pages suivantes présentent un bilan des réalisations de la Sûreté du Québec au cours des trois dernières années relativement à chacun des objectifs stratégiques.



ORIENTATION 1 DÉFINIR ET CONSOLIDER LES RESPONSABILITÉS D'UNE POLICE NATIONALE

Les besoins en matière de services policiers sont nombreux et variés. En réponse à ceux-ci, la Sûreté du Québec réalise des activités dont elle a la responsabilité exclusive et d'autres qu'elle exécute en remplacement ou de façon complémentaire avec ses partenaires. L'implantation de la nouvelle carte policière constitue une occasion de définir et de consolider la prestation de certains services. La Sûreté du Québec définit ses services en fonction des trois sphères d'activité suivantes : les services généraux, les services spécialisés et les services nationaux.

AXE 1.1 SERVICES GÉNÉRAUX OFFERTS À PROXIMITÉ DES CITOYENS

Les services généraux sont constitués des services de première ligne et de ceux qui sont connexes à la protection du territoire. Ces services assurent une disponibilité constante pour la clientèle, un lien privilégié avec les élus, une réponse adéquate aux besoins exprimés et à ceux constatés, de même qu'une présence policière continue dans les territoires desservis. De tels services incluent aussi la réalisation d'enquêtes et le suivi des procédures devant les tribunaux, la mise en œuvre de programmes communautaires locaux, la prévention de la criminalité, ainsi que la contribution aux banques de renseignements.

Objectif 1.1.1 Procéder à un redéploiement cohérent et efficace de la desserte policière des MRC et des municipalités en harmonie avec la redéfinition de la carte policière.

La redéfinition de la carte policière par la *Loi concernant l'organisation des services policiers* impliquait, entre autres choses, l'intégration de plusieurs corps de police municipaux à la Sûreté du Québec. Ces intégrations ont nécessité des ajustements importants puisque 1 243 policiers et 154 employés civils ont joint les rangs de la Sûreté du Québec depuis 2001.

En d'autres mots, cet objectif consiste à s'adapter à la nouvelle situation causée par la réforme de la carte policière au Québec. Beaucoup d'efforts ont été investis dans ce redéploiement et plusieurs résultats concrets ont été atteints : intégration de 49 corps de police municipaux, prise en charge de 6 territoires, activités de coordination avec les CSP et efforts de renouvellement des ententes de service.

De nouvelles règles définissant la prestation des services policiers au Québec étaient également prévues dans la même loi. Une des plus importantes est la création de CSP dans chaque MRC desservie, dont le rôle est de participer à la détermination des priorités en matière de sécurité publique. Ce redéploiement sur le territoire devait s'accompagner de la signature d'ententes de service avec toutes les MRC desservies.

De plus, d'importantes modifications sont survenues à l'entente de service. Entre autres, la durée de l'entente, la participation accrue des élus aux comités de sécurité publique de même que la détermination des priorités en matière de sécurité publique sont venues mieux encadrer les modalités de prestation des services policiers.

Résultats spécifiques

- **Intégration de corps de police municipaux**
Quarante-neuf corps de police municipaux ont été intégrés à la Sûreté du Québec entre 2001 et 2004.
- **Activités de coordination avec les CSP**
En plus de communications constantes entre les districts, les postes et les CSP, la tenue de deux forums nationaux, en 2001 et 2003, réunissant les CSP, a clarifié les attentes de tous relativement à la nouvelle situation créée par la *Loi sur la police*. De plus, six forums régionaux ont été tenus dans les districts au cours des trois dernières années.
- **Renouvellement des ententes de service**
Lors du renouvellement des ententes de service, qui spécifient les modalités de prestation de services dans les MRC desservies par la Sûreté du Québec, les discussions entre les représentants de la Sûreté du Québec et les élus ont été retardées par des revendications du monde municipal, notamment au sujet du partage de la responsabilité de la gestion des constats d'infraction avec les cours municipales. Trois ententes de service ont été acceptées au cours de l'année 2003-2004. Pour ce qui est des Plans d'organisation des ressources policières (POP), 20 ont été adoptés.

Objectif 1.1.2 Étendre le modèle de police de proximité.

La police de proximité, une approche communautaire répondant aux besoins de la population, a été préconisée par la Sûreté du Québec, car elle mène à un meilleur service et à de meilleures relations avec la population. Elle se base sur les principes suivants :

- une présence familière;
- la qualité du service aux citoyens;
- le partenariat avec la population;
- la consultation de la clientèle;
- la résolution de problèmes.

Dans sa *Stratégie 2001-2004*, la Sûreté du Québec visait à étendre, c'est-à-dire à promouvoir, le modèle de police de proximité, à l'encourager à l'interne et à déterminer des façons de l'appliquer non seulement à la patrouille, mais aussi aux autres secteurs d'activité. L'application du modèle de police de proximité a connu une réorientation majeure qui se poursuivra dans le plan stratégique 2004-2007 où l'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité du service.

Résultats spécifiques

- **Formation et programme de mobilisation**
Une formation portant sur la police de proximité, destinée aux patrouilleurs et aux gestionnaires, a été élaborée en 2001-2002. En 2002-2003, un projet de programme national destiné à mobiliser l'ensemble de l'organisation a été conçu, mais son implantation a été retardée à la suite d'un changement organisationnel.
- **Centres de télécommunication (CDT)**
Les CDT ont été appelés à améliorer leurs fonctionnalités pour mieux répondre aux demandes de services dans les districts. Un comité de gestion, portant notamment sur l'organisation du travail et les processus, a été formé en 2003-2004. De plus, 47 postes de chefs d'équipe ont été créés et la formation initiale a été complétée. Les CDT ont été transformés en Centres de gestion des appels (CGA) ou en Unités de gestion des appels (UGA). ◇

Objectif 1.1.3 En matière de sécurité routière, intervenir en cohérence avec l'identification des causes de collisions.

Cet objectif visait à contribuer à l'amélioration du bilan routier et hors route des municipalités et des MRC desservies. Pour ce faire, les facteurs aggravants qui contribuent aux collisions ont été identifiés et des opérations ont été planifiées.

En plus de concerner plusieurs sites dangereux sur les routes du Québec, les opérations s'étendaient aux chantiers de construction routiers, au contrôle du transport lourd et aux véhicules récréotouristiques.

Résultats spécifiques

En 2002-2003, 197 sites accidentogènes ont été identifiés en collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) et plus de 10 000 opérations policières ont été effectuées sur ces sites. En 2003-2004, des plans d'opérations ont été mis sur pied dans les districts pour améliorer le bilan routier à ces endroits. Les programmes mentionnés ci-dessous ont également contribué à la sécurité des réseaux routiers.

■ Impatience au volant

En 2001-2002, le programme *Quand l'impatience au volant conduit à l'agressivité... c'est dangereux !* destiné à contrer les risques associés à l'impatience au volant, a été développé en partenariat avec le ministère des Transports du Québec. Le programme a été un grand succès puisque plus de 10 000 appels de citoyens ont été reçus par la Sûreté du Québec. Un bilan de ces appels et une analyse de la compilation statistique permettent maintenant à la Sûreté du Québec d'orienter ses actions dans les endroits et aux heures où l'impatience au volant est le plus souvent signalée.

■ Surveillance des chantiers de construction

L'Opération Site, en partenariat avec le MTQ, est reconduite annuellement depuis 2001. Cette opération concerne la surveillance des chantiers de construction routiers. Plusieurs constats d'infraction ont été signifiés.

Année	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de constats d'infraction émis	10 444	17 315	11 444

■ Contrôle du transport lourd

En 2001-2002, un partenariat avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) a été créé pour améliorer le contrôle du transport lourd. L'année suivante, d'autres partenariats ont été institués, notamment avec Contrôle Routier Québec et avec le comité de Concertation des organismes policiers en sécurité routière (COPS). En 2003-2004, les interventions en transport lourd ont été intensifiées, augmentant de 9,5 % par rapport à 2001-2002.

Année	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre d'interventions du 1 ^{er} avril au 31 mars	15 215	16 614	16 664

■ Véhicules récréotouristiques

L'utilisation des véhicules récréotouristiques au Québec prend de plus en plus d'importance. En plus de la participation à un groupe de travail sur la sécurité des véhicules hors route en 2002-2003, la Sûreté du Québec a travaillé à acquérir plus de véhicules récréotouristiques de tous types et à former des opérateurs pour faire de la patrouille avec de tels véhicules. En 2003-2004, des plans d'intervention, régionaux ou locaux selon les districts, ont été créés.

Type de véhicule	Véhicules nautiques	Motoneiges	Véhicules tout terrain
Nombre d'opérations en 2003-2004	591	769	689
Nombre de constats d'infraction émis en 2003-2004	221	1516	2516

AXE 1.2 SERVICES SPÉCIALISÉS DISPENSÉS EN COMPLÉMENTARITÉ ET EN SOUTIEN AUX SERVICES GÉNÉRAUX

Les services spécialisés sont offerts pour répondre à des situations particulièrement exigeantes en raison de leur ampleur ou de leur complexité. Ces services nécessitent ainsi une formation technique et professionnelle hautement spécialisée de même que des outils de pointe. L'organisation et la prestation de services doivent assurer le maintien de l'expertise et une meilleure gestion des ressources.

Objectif 1.2.1 **Axer davantage les interventions sur des problématiques plutôt que sur des événements particuliers.**

Le but de cet objectif était de favoriser un effet réel et durable sur un certain nombre de problématiques de sécurité publique en mettant sur pied des programmes destinés à réduire de façon durable les causes et les effets liés à ces problématiques.

Deux types de problématiques ont été ciblés : les problématiques criminelles à l'échelle québécoise et les problématiques régionales.

Résultats spécifiques

- **Problématiques criminelles provinciales**
Trois problématiques d'envergure provinciale ont été identifiées par la Sûreté du Québec en 2001-2002, soit les drogues, l'éradication des plants de marijuana et les actes d'intimidation commis par le crime organisé.
 - Quatre programmes visant à trouver des solutions à ces problématiques ont été maintenus depuis, soit :
 - le *Programme d'intervention en milieu scolaire* (Pims);
 - le programme *Cisaille*, concernant la culture des plants de marijuana;
 - le *Programme d'actions concertées pour contrer les économies souterraines* (Acces);
 - le *Programme Nocturne*, sous la supervision du ministère de la Sécurité publique, anciennement connu sous le nom de *Baromètre*.
 - Les résultats des programmes *Pims*, *Cisaille* et *Acces* pour la période 2003-2004 sont expliqués à la section 6.2.
- **Problématiques régionales**
Tous les districts ont réalisé des activités en rapport avec les priorités régionales en matière de sécurité publique qu'ils avaient préalablement identifiées. En moyenne, les districts ont réalisé 85 % de leurs actions prioritaires alors que l'objectif était de 80 %. De plus, en 2002-2003, huit districts ont entamé des analyses régionales de la criminalité.

Objectif 1.2.2 **Augmenter la qualité et la disponibilité des services spécialisés.**

Ces services sont cruciaux pour soutenir les activités spécialisées de la Sûreté du Québec, telles que les enquêtes ou la gestion d'événements majeurs. Il est essentiel que ces services soient disponibles en tout temps et qu'ils soient de la plus grande qualité possible.

Le maintien de l'ordre ainsi que deux activités liées aux enquêtes criminelles, en l'occurrence la surveillance physique et le système d'identification des criminels, ont fait l'objet d'amélioration.

Résultats spécifiques

Rétablissement de l'ordre

- Un plan de mobilisation a été rédigé à la suite d'un diagnostic sur les capacités de coordination des forces policières québécoises en maintien et rétablissement de l'ordre lors d'événements majeurs en 2001-2002. Plusieurs mécanismes de coordination ou partenariats en gestion des mesures d'urgence ont été mis en place en 2003-2004 : ◊
 - table de concertation sur les interventions en contrôle de foule;
 - groupe de travail sur la formation en contrôle de foule;
 - plan d'opération commun avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) lors de la rencontre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2003;
 - protocole de partenariat en contrôle de foule avec le Service de police de Québec.

Enquêtes criminelles

- Des démarches relativement à l'acquisition d'un nouveau système de communication pour la surveillance physique sont en cours.
- L'adaptation du système d'identification des criminels (empreintes digitales et photographies signalétiques) a progressé significativement tout au long des trois années de mise en œuvre de ce projet de 2001 à 2004. Les appareils et les logiciels nécessaires ont été acquis, puis configurés pour correspondre aux besoins de l'organisation et de ses partenaires. ◊

Les différents travaux effectués ces dernières années permettent à la Sûreté du Québec de fournir des services reliés à l'identification des criminels, conformément aux dispositions de l'annexe G de la *Loi sur la police*.

AXE 1.3 SERVICES NATIONAUX POUR SOUTENIR L'ORGANISATION POLICIÈRE ET L'ÉTAT AU QUÉBEC

Les services nationaux contribuent à l'intégrité des personnalités et des institutions étatiques et veillent à la sécurité des réseaux de transport et de communication, notamment le réseau autoroutier du Québec. Ils permettent l'application harmonieuse des lois et une gestion concertée de la sécurité publique. De tels services comprennent la liaison canadienne et internationale d'activités policières d'envergure. Ils soutiennent aussi l'ensemble des besoins de la communauté policière en réponse aux phénomènes criminels, en série ou en réseaux interrégionaux, aux désastres, aux désordres sociaux, ou à tout autre événement hors du commun.

Objectif 1.3.1 En matière d'enquêtes criminelles, réaliser ou coordonner des projets d'enquête sur des crimes graves, en réseau ou en série.

La Sûreté du Québec se doit d'enquêter sur des crimes de grande envergure. Réaliser ces enquêtes complexes avec efficacité est un enjeu majeur. L'organisme doit également assumer un leadership dynamique dans la direction d'enquêtes d'envergure en collaboration avec d'autres services policiers.

L'une des mesures préconisée pour lutter contre la criminalité en réseau est l'enquête systématique du volet sur les produits de la criminalité. La mise en place de structures et la mise en œuvre de plans pour contrer le terrorisme et certaines problématiques ciblées ont également été identifiées comme des priorités.

Résultats spécifiques

Enquêtes criminelles

- **Enquêtes sur les produits de la criminalité**
Les enquêtes en matière de produits de la criminalité visent à réduire l'attrait financier du crime tout en diminuant le financement des réseaux criminels. Pour la période couvrant l'année financière 2003-2004, les dossiers majeurs d'enquête ont permis à la Sûreté du Québec de saisir 4,6 millions de dollars en argent comptant. De ces saisies, 658 000 \$ ont à ce jour été confisqués.
- **Plans de contingence**
Des plans de contingence destinés à contrer des phénomènes criminels ont été soit complétés, soit reconduits au cours des exercices annuels de la période 2001 à 2004. Ils visent à lutter contre l'intimidation, l'évasion de détenus et le terrorisme. De plus, un nombre plus important que par le passé de projets en partenariat ont été entrepris auprès d'autres services policiers et d'organismes gouvernementaux. ◇

Lutte contre le terrorisme

- **Plans de gestion contre le terrorisme**
La structure de gestion des événements terroristes en partenariat avec la GRC et le SPVM a été mise en place. De plus, les plans d'intervention policière en matière de préparation et de prévention des incidents terroristes ont été complétés en collaboration avec ces partenaires. Le plan de réponse aux actes terroristes fait, quant à lui, l'objet d'une révision. Un comité directeur chapeauté par le ministère de la Sécurité publique, et auquel participe la Sûreté du Québec, effectue présentement une révision en profondeur de la stratégie québécoise de lutte contre le terrorisme.
- **Structures administratives**
Les mises en place du Bureau de la coordination de la lutte contre le terrorisme et du Service de la lutte contre le terrorisme ont été complétées en 2003-2004. La coordination des enquêtes concernant des crimes commis sur l'ensemble du territoire québécois pour soutenir des activités terroristes nationales ou internationales demeure une priorité pour 2004-2005.

Objectif 1.3.2 En matière de protection et de surveillance du territoire, instaurer une gestion concertée et efficace des divers plans et programmes de sécurité sur le réseau autoroutier et lors d'événements ou de phénomènes majeurs.

La protection et la surveillance du territoire sont au cœur même de la raison d'être de la Sûreté du Québec. Assurer la sécurité de la population est crucial. Cet objectif concerne la gestion des activités de sécurité publique de toutes sortes. Au cours des trois dernières années, des résultats ont été obtenus dans les domaines du maintien de l'ordre, de la sécurité routière et des mesures d'urgence.

Résultats spécifiques

- **Sécurité routière**
Un redéploiement des ressources sur le réseau autoroutier a été complété en tenant compte des effectifs supplémentaires qui ont été alloués à la Sûreté du Québec. L'ajout

de 108 ETC a servi d'une part à créer des unités de soutien en sécurité routière, d'autre part à consolider les postes existants. (2002-2003)

Mesures d'urgence

- Capacité de coordination et d'intervention : Lors du Sommet des Amériques (avril 2001), la Sûreté du Québec a répondu adéquatement aux mandats dont elle avait la responsabilité, notamment la coordination des forces policières québécoises, le maintien et le rétablissement de l'ordre public, les enquêtes criminelles et la sécurité des trajets empruntés.
- Recours aux bénévoles en recherches et sauvetages : Une procédure de mobilisation a été élaborée et une table de concertation provinciale se réunit régulièrement pour faciliter et rendre plus efficace le recours aux bénévoles. Du matériel informatique a été acquis et les compétences recherchées chez les bénévoles ont été identifiées. En 2003-2004, des bénévoles en recherches et sauvetages ont été accrédités dans toutes les régions du Québec (un total d'environ 1 000 bénévoles). ◇
- Gestion des mesures d'urgence : En matière de gestion des mesures d'urgence, des propositions d'aménagement pour le centre de contrôle ont été élaborées et des applications informatiques développées en 2002-2003. En 2003-2004, l'inventaire des plans directeurs d'opérations à réviser a été établi et 36 chefs de peloton et 680 membres d'unités d'urgence auxiliaires ont été formés.

Objectif 1.3.3 En matière de services nationaux de soutien, augmenter la disponibilité et la qualité des services.

Afin de satisfaire les partenaires et la clientèle de la Sûreté du Québec, les services nationaux de soutien doivent être disponibles et de grande qualité. Ces services de soutien rendent possible la tenue d'enquêtes criminelles complexes et importantes. Ils sont également pour la plupart disponibles sur demande pour supporter les activités de corps de police municipaux partout dans la province.

Plusieurs projets pour augmenter la disponibilité et la qualité des services de soutien en gestion d'enquêtes criminelles d'envergure ont été mis sur pied à partir de 2001-2002.

Résultats spécifiques

- **Système d'écoute électronique**
Entre 2001 et 2004, la Sûreté du Québec a procédé à l'acquisition ainsi qu'à l'installation d'un nouveau système d'écoute électronique. La sélection et la formation des agents de bureau préposés à l'écoute sont maintenant complétées. La Sûreté du Québec est donc à même d'exercer avec efficacité et professionnalisme son rôle de police nationale en matière de services de soutien aux enquêtes dans le domaine de l'interception des communications. ◇
- **Fusion des bureaux SALVAC**
En 2003-2004, les bureaux SALVAC (Système d'analyse de la violence associée aux crimes) de la Sûreté du Québec et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont été regroupés pour former une seule entité, appelée Centre de coordination SALVAC du Québec. Parallèlement à cette démarche, 31 policiers issus de la Sûreté du Québec et des différents services policiers municipaux ont été formés au SALVAC et agissent à titre de coordonnateurs régionaux.
- **Protection des témoins menacés**
Depuis 2001, divers travaux relatifs à la mise en œuvre d'un système coordonné de services harmonisés de protection des témoins au Québec ont été entrepris. Des rencontres de travail avec les différents partenaires policiers qui travaillent dans ce domaine (SPVM,

SPVQ, GRC) ont aussi été tenues. À l'automne 2003, le ministère de la Sécurité publique confiait à un représentant de son ministère le mandat d'étudier cette question et de lui faire ses recommandations. Par ailleurs, un système informatisé de gestion a été développé et mis en service durant cette même période.

- **Système automatisé de renseignements criminels**
Le processus d'implantation du SARC est toujours en cours et les usagers de la Sûreté du Québec sont formés dans une proportion de 50 %. Les échéanciers d'implantation du système pour les 44 services policiers municipaux concernés sont faits et deux postes ont déjà été branchés, celui de Sainte-Adèle et celui de l'Assomption. Par ailleurs, la connexion entre le SARC et le SPVM a été réalisée en 2003 et les travaux sont en cours pour établir l'interface qui permettra d'établir la connexion avec la GRC.
- **Gestion du renseignement criminel**
La mise en place d'un processus de gestion du renseignement criminel est en voie de réalisation. En 2003-2004, un protocole d'échange d'information a été signé entre la Sûreté du Québec, la GRC et le SPVM. Un comité sur l'optimisation de l'analyse a également été mis sur pied et un arrimage des pratiques avec la Grande fonction de la surveillance du territoire est en cours. La mise en place de ce processus est maintenant l'une des priorités de la planification stratégique 2004-2007.

ORIENTATION 2 DÉVELOPPER NOS COMPÉTENCES

La Sûreté du Québec veut poursuivre la mise en place des moyens pour recruter, assigner, former et développer son personnel de façon continue en diversifiant les expertises professionnelles requises en réponse aux différents besoins de services.

Ce sont nos employés, au quotidien et dans les situations particulières, qui relèvent les multiples défis organisationnels. Cette orientation poursuit l'idéal d'avoir *la bonne personne qui fait la bonne chose, au bon endroit et au bon moment*.

AXE 2.1 DÉVELOPPEMENT ET RESPECT DES PERSONNES

En raison des responsabilités et du contexte des interventions des membres de la Sûreté du Québec, où des libertés fondamentales sont en cause, les services offerts reposent principalement sur cet axe. Les objectifs traitent donc de l'ensemble des dimensions de la personne, notamment la connaissance, les habiletés et les attitudes.

Objectif 2.1.1 Hausser le niveau des compétences des membres policiers et civils.

Il est important que les membres policiers et civils répondent aux plus hautes normes de compétence afin de répondre aux besoins de la clientèle de la Sûreté du Québec. Pour ce faire, trois approches principales ont été préconisées, soit la formation, le développement de carrière et la gestion du rendement. Une quatrième approche, le mentorat, ou « coaching », a fait l'objet d'un projet pilote.

Résultats spécifiques

Formation

- Durant les trois dernières années, plusieurs activités de formation ou programmes ont été élaborés ou révisés selon l'approche par compétences.

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre d'activités de formation ou de programmes élaborés ou révisés	26	29	26

- Une formation spécifique pour les **chefs d'équipe en enquêtes** a été élaborée et diffusée. Plus de 104 membres ont bénéficié de cette formation. (2002-2003)
- La formation de base des **nouveaux agents d'information** a été élaborée et diffusée. (2002-2003)
- Une **formation continue pour les patrouilleurs** a été élaborée et diffusée.

Modules de formation élaborés et diffusés	Nombre de participants 2001-2002 à 2003-2004
Légitimer ses interventions en sécurité routière.	2 591
Intervenir en situation de violence conjugale.	2 216
Loi sur le système de justice pénale pour adolescents.	2 156
Analyse stratégique en résolution de problèmes.	55

Modules de formation diffusés (firme externe)	Nombre de participants 2001-2002 à 2003-2004
Premiers soins – réanimation cardiorespiratoire.	2 106

- La préparation du contenu de la formation continue de l'enquêteur était en cours en mars 2004. Deux modules de formation (rédaction de mandats et contrôle des sources) seront offerts à tous les enquêteurs alors qu'un troisième sera déterminé par les districts selon leurs besoins. ◇
- Statistiques comparatives sur la formation

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de jours/personnes de formation	41 720	53 308	45 963
Effectif total	5 874	7 003	7 118
Moyenne de jours/personnes de formation	7,1	7,6	6,5

Développement de carrière

- Entre 2001 et 2004, plusieurs plans personnalisés de développement de carrière ont été préparés pour des officiers. L'évaluation des compétences de gestion de la majorité des officiers (grade de capitaine ou supérieur) a été réalisée par des firmes externes spécialisées. Les plans de développement et de formation qui en découlent ont également été élaborés.

Gestion du rendement

- La conception d'un processus de gestion du rendement s'est amorcée en 2003-2004. Ce projet d'importance se poursuivra lors du prochain cycle de planification stratégique.

« Coaching »

- Le projet pilote concernant le « coaching » des directeurs de poste, dans les districts 01 et 09, a débuté en 2003-2004. La formation en « coaching » a été donnée et les relations de « coaching » ont commencé. Onze directeurs de poste participent à ce projet.

Objectif 2.1.2 Promouvoir la rigueur et l'intégrité dans l'exécution et l'encadrement des activités.

Pour assurer l'intégrité et la probité des personnes qui travaillent à la Sûreté du Québec, le développement de la compétence éthique des policiers, qu'ils soient agents, sous-officiers ou officiers, est crucial. C'est pourquoi une formation en ce sens a été élaborée et donnée à certains membres. Un projet de gestion et d'évaluation des risques en enquêtes et un programme d'analyse de la déviance policière ont également été lancés.

Résultats spécifiques

- **Formation au travail consacrée à la compétence éthique**
 - Formation de base élaborée et donnée aux gestionnaires supérieurs de l'organisation. (2001-2002)
 - Formation d'une journée donnée à 90 policiers des Enquêtes criminelles. (2002-2003)
 - Un réseau électronique d'échange a terminé son cycle en 2003-2004. Il a permis à 183 participants de bénéficier de nombreux outils de réflexion en matière d'éthique. Ils ont désormais les ressources nécessaires pour poursuivre leur développement sur une base personnelle. ◇
- **Programme de gestion et d'évaluation des risques en enquêtes (GERE)**
 - Les membres de l'escouade du crime organisé ont été formés. (2001-2002)
 - Six groupes d'enquêteurs d'autres unités ont également reçu cette formation. (2002-2003)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	TOTAL
Nombre de participants	12	98	19	129

- **Programme d'analyse de la déviance policière**

Un fois que le système sera en place, il devrait permettre, dans un premier temps, la réalisation de portraits généraux sur l'objet des plaintes, sur leur traitement et sur les policiers visés. La phase 2 devrait ensuite permettre des analyses plus spécifiques sur les policiers, les circonstances des événements et l'organisation policière afin de dégager, s'il y a lieu, les facteurs favorisant les comportements dérogatoires.

 - La conception du programme était terminée au 31 mars 2004. Il reste à concevoir l'application informatique qui permettra de générer les informations nécessaires pour alimenter le programme d'analyse en données.
 - Il restait à développer un système informatique permettant de remplir les besoins en information de la direction des Affaires internes.

Objectif 2.1.3 Promouvoir le respect et la dignité des membres policiers et civils.

Pour améliorer la qualité de vie au travail, il faut concilier l'aspect humain et les besoins de l'organisation. Deux projets ont été mis en place pour ce faire. Premièrement, le cadre administratif a été adapté en fonction de ce paramètre en révisant la politique de gestion et en créant un guide. Ensuite, un programme de reconnaissance au travail a été élaboré.

Résultats spécifiques

- **Politique visant à contrer le harcèlement**

Cette politique de gestion a été révisée dans son ensemble en 2002-2003 afin de susciter un climat de travail plus digne et plus respectueux.

- **Guide sur la médiation**
Un guide sur la médiation dans un contexte de harcèlement a été conçu en vue de sensibiliser les gestionnaires et de leur fournir un outil d'intervention.
- **Programme de reconnaissance au travail**
Le programme de reconnaissance a été créé en 2003-2004 et est prêt à être appliqué. Le site intranet qui y est associé est également prêt. Des « répondants reconnaissance » ont été nommés et consultés : ils ont en main tous les outils pour stimuler la reconnaissance au quotidien et planifier l'organisation de cérémonies de reconnaissance formelle.

AXE 2.2 DISPONIBILITÉ ET MOBILITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le recrutement, la sélection et l'embauche de personnel, tant policier que civil, font partie intégrante de la progression de l'organisation vers l'atteinte de ses objectifs. Les objectifs de cet axe visent à augmenter le potentiel d'attraction aussi bien auprès des policiers que des employés civils, et à favoriser leur stabilité.

Objectif 2.2.1 Comblent les besoins en ressources policières.

Il faut maintenir un effectif policier optimal pour assurer un service efficace et garantir une relève.

L'embauche de nouveaux policiers est cruciale pour atteindre cet objectif, mais il faut également se pencher sur le cadre administratif qui entoure le processus. C'est pourquoi une politique de dotation en personnel pour les postes d'officiers a été élaborée et que des efforts ont été consentis en matière de planification de la relève.

Résultats spécifiques

- **Embauche**
L'embauche de 545 policiers a été suffisante pour combler les besoins, notamment parce que le nombre de policiers qui ont pris leur retraite a été moins élevé que prévu.

Année	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de policiers embauchés	276	89	180

- **Planification de la main-d'œuvre**
 - Les principales problématiques ont été identifiées. (2002-2003)
 - Un plan de relève pour la fonction d'enquêteur de poste a été préparé. (2003-2004)
 - La planification de la main-d'œuvre demeure un dossier actif dans la planification stratégique 2004-2007. Les prochaines étapes sont la poursuite de l'évaluation de la vulnérabilité des emplois, l'identification des pertes d'expertise, la conception et la mise en place de moyens pour pallier les problèmes appréhendés et le renforcement de l'encadrement.
- **Politique de dotation en personnel** pour les postes d'officiers : Élaborée en 2002-2003.

Objectif 2.2.2 Optimiser le recours aux ressources civiles.

Le recours aux ressources civiles vise à renforcer l'expertise en diversifiant la main-d'œuvre. En plus d'embaucher des civils afin de combler certains postes, le recours à des ressources civiles spécialisées pour des tâches anciennement réservées à des policiers, en particulier pour des tâches reliées aux enquêtes criminelles, a été envisagé.

Après 2001-2002, comme cet objectif a été atteint, aucune action supplémentaire n'a été planifiée.

Résultats spécifiques

■ Recours à des ressources civiles

Entre 2001 et 2004, dans le contexte de la réorganisation structurelle des enquêtes criminelles, plusieurs postes ont été créés et comblés dans ce secteur d'intervention. La Sûreté du Québec compte désormais un psychologue judiciaire, un conseiller scientifique en identité judiciaire et des spécialistes des différentes disciplines des sciences humaines qui sont assignés à l'analyse de renseignements criminels, ainsi que des informaticiens et des comptables agréés affectés aux enquêtes spécialisées. Le but de ces mesures était d'élargir le champ d'expertise de l'organisation et de libérer des policiers en assignant à des civils certaines tâches auparavant réservées à des policiers.

ORIENTATION 3 MODERNISER NOS PRATIQUES

Dans le but d'optimiser sa prestation de services, la Sûreté du Québec s'est résolument engagée dans la voie de la révision et de l'adaptation de ses structures, de ses processus et de ses outils de travail, ainsi que dans l'amélioration des suivis basés sur les résultats. La Sûreté du Québec entend aussi systématiser ses activités de consultation et de partenariat pour mieux soutenir la modernisation de sa gestion. C'est principalement dans cette orientation que l'on trouve les objectifs porteurs des modes de gestion préconisés dans la *Loi sur l'administration publique*.

AXE 3.1 PLANIFICATION ET ORGANISATION OPTIMALES DU TRAVAIL

La planification et l'organisation du travail constituent des éléments essentiels au bon fonctionnement de l'organisation. La prévision et la conception rationnelle du résultat désiré permettent de mettre en œuvre des actions appropriées, mais aussi de définir des plans de contingence si les situations changent. Sans une organisation du travail, la prospective ne peut, à elle seule, garantir l'atteinte des objectifs et la réalisation de la mission. De tels préalables permettent également d'assurer l'adéquation entre les décisions et la satisfaction des besoins des différentes clientèles.

Objectif 3.1.1 Adapter la structure aux besoins contemporains et anticipés.

Pour offrir de meilleurs services, il faut, entre autres choses, améliorer l'organisation du travail, et donc la structure de l'organisation. Celle-ci a été améliorée de trois façons différentes. Premièrement, par une réorganisation de la structure administrative de la Sûreté du Québec qui rendait l'organisation mieux adaptée à sa situation. Ensuite, par une démarche d'appropriation des choix stratégiques de l'organisation (mission et stratégie) qui visait à orienter l'action de tous les membres vers des façons de faire et des buts communs. Enfin, par un assouplissement des règles de gestion des ressources visant à rendre celles-ci mieux adaptées aux réalités locales.

Résultats spécifiques

Changements structurels

- **Enquêtes criminelles**
 - La mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle à la Grande fonction des enquêtes criminelles a été complétée en 2003-2004. Le redéploiement des effectifs au sein des unités est terminé.
 - L'implantation du Service d'assistance opérationnelle (SAO) en enquêtes criminelles a été réalisée en 2003-2004 et a permis sept interventions d'assistance opérationnelle en matière d'enquêtes dans des postes MRC et une intervention dans un bureau régional d'enquête. Le développement et la diffusion des règles d'efficacité d'un bureau d'enquête de même que des mises à niveau sur les notes personnelles ont complété les activités du service en 2003-2004.
- **Structure d'encadrement**

Les changements dans la structure d'encadrement ont entraîné des changements majeurs dans nos pratiques, dont l'attribution d'un grade d'officier à la fonction de directeur de poste.

 - Révision de la structure en 2001-2002 et mise en place au niveau administratif en 2002-2003.

Appropriation de la mission et stratégie

- Une démarche d'appropriation de notre énoncé Mission, Vision, Valeurs, de notre *Déclaration de services aux citoyens* et de la *Stratégie 2001-2004* a été faite dans chaque unité en 2001-2002. Cette démarche visait à faire comprendre à chacun les choix stratégiques de l'organisation afin que tous puissent travailler ensemble à réaliser la mission, la vision et la stratégie de l'organisation. Tous les employés ont été rencontrés.

Décentralisation et gestion des ressources

- **Projet GIRES**

Le projet gouvernemental de Gestion intégrée des ressources (GIREs), conçu pour faciliter la gestion de toutes les ressources des organismes publics, a progressé en 2001-2002 et en 2002-2003, avec la définition d'une proposition de structure adaptée à nos besoins et l'analyse de conformité entre les processus existants et les nouveaux processus de GIREs. En 2003-2004, le projet a été abandonné par le gouvernement. À la Sûreté du Québec, la phase de définition du projet était terminée et celle de l'analyse des opérations très avancée. Nous sommes en attente de décisions gouvernementales pour la poursuite de ce projet, qui risque d'être réorienté et de porter le nom SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).
- La mise en œuvre d'un **plan directeur de décentralisation** en matière de gestion des ressources a peu progressé, en raison de la disponibilité limitée des personnes affectées à ce projet et de l'interruption du projet GIREs.

Objectif 3.1.2 **Systematiser nos capacités d'anticiper les événements et d'y faire face.**

Cet objectif consiste à mettre sur pied des systèmes pour prévoir les événements et des systèmes pour mieux réagir aux événements imprévus en planifiant le déploiement des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles et mieux répondre aux besoins en services. Une meilleure anticipation des événements et phénomènes permettrait à l'organisation d'agir plutôt que de réagir aux événements.

Résultats spécifiques

- **Système de gestion des événements majeurs**
Le développement et l'implantation de ce système ont été abandonnés en 2003-2004 en raison des coûts considérables qu'ils auraient engendrés.
- **Observatoire stratégique**
Un plan pour l'implantation d'un observatoire stratégique a été préparé en 2001-2002, mais le projet a été abandonné, faute de ressources humaines disponibles pour le mettre en place.

Objectif 3.1.3 **Terminer la mise à jour de l'ensemble de nos politiques de gestion.**

Pour améliorer la compréhension des procédures administratives, il a été décidé de les simplifier. Plusieurs politiques de gestion ont donc été révisées et la majorité des formulaires ont été informatisés. Un nouveau modèle de politiques de gestion a également été créé en 2003-2004.

Résultats spécifiques

- **Informatisation des formulaires**
L'informatisation des formulaires de premier niveau a été complétée en 2001-2002. Certains des formulaires sont maintenant disponibles dans un format qui permet de les remplir à l'écran et les autres sont disponibles pour impression locale (format PDF).
- **Révision de politiques de gestion**
Soixante-sept des 174 politiques de gestion de l'organisation ont été révisées entre 2001 et 2004.

Année	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Total
Résultat visé	15	20	20	55
Résultat atteint	11	19	37	67

AXE 3.2 RESPONSABILISATION DANS LA DIRECTION ET LE SUIVI DES ACTIVITÉS

La modernisation de notre gestion repose sur une responsabilisation accrue des membres en regard des résultats obtenus, mais aussi sur les moyens utilisés. Qu'il s'agisse de membres policiers ou civils, chacun doit assumer la responsabilité de ses décisions et de ses actions, et être évalué sur les résultats obtenus dans le respect des processus légaux et administratifs. La prise de décision comme la responsabilité qui en découle doivent être décentralisées simultanément et les outils de suivi doivent aussi être adaptés à ces changements. Il en va de la satisfaction de nos clients et partenaires, de la légitimité de nos interventions et de la crédibilité de l'organisation.

Objectif 3.2.1 Favoriser davantage la responsabilisation des membres policiers et civils et l'imputabilité des gestionnaires.

Pour favoriser la responsabilisation des membres et l'imputabilité des gestionnaires, il faut soutenir et documenter la prise de décisions, les interventions et la mesure des performances. Il s'agit de mettre sur pied des mécanismes de suivi des activités et des ressources et de les utiliser pour évaluer la performance et soutenir la prise de décision. L'encadrement de la gestion des conditions de travail permet également de responsabiliser les employés et les gestionnaires.

Résultats spécifiques

Mécanismes de suivi des activités et des ressources

- **En enquêtes criminelles**
Le développement d'outils informatiques tels que le *Gestionnaire opérationnel de dossiers (GOD)*, le *Rapport progressif informatisé d'enquêtes* et le *Système de gestion informatisé des salles de pièces à conviction* est en cours. Ces outils, présentement utilisés dans certaines unités en tant que projets pilotes, permettront de faciliter la gestion des dossiers par les gestionnaires de premier niveau, de faciliter la documentation des enquêtes et d'assurer une plus grande rigueur dans la gestion des pièces à conviction. Leur utilisation sur une grande échelle se fera en 2004-2005, puisque 360 utilisateurs du *GOD* et 1 200 utilisateurs du *Rapport progressif informatisé* seront formés et auront accès à ces applications. De plus, l'informatisation de 46 salles de pièces à conviction sera complétée. ◊
- **Dans les districts**
En 2003-2004, huit districts ont évalué 50 % ou plus de leurs unités au chapitre de l'utilisation des ressources. Ces évaluations touchaient trois points : la gestion de la criminalité, la gestion de la présence au travail et l'utilisation des crédits. Les exigences de contrôle de gestion ont été accrues et des mesures correctrices ont été prises dans ces huit districts.

Gestion des conditions de travail des employés

- Des outils de travail facilitant la gestion des conditions de travail des employés ont été créés.
 - Une application informatique a été développée en vue de faciliter la gestion des griefs. (2001-2002)
 - Un guide d'application du contrat de travail a été distribué à chacun des responsables des bureaux d'administration. Ce guide est mis à jour de façon continue. (2002-2003)
 - Les ententes signées sont disponibles dans l'intranet dans les dix jours. (2003-2004)
 - Des séances d'information ont eu lieu dans tous les districts concernant la réclamation des primes de remplacement temporaire. (2003-2004)

Objectif 3.2.2 Disposer de méthodes de travail professionnelles, productives et constamment mises à jour.

Pour être une organisation performante, il faut disposer de méthodes de travail productives. C'est pourquoi des outils visant à faciliter les opérations en matière d'enquêtes criminelles et de surveillance du territoire ont été créés.

Résultats spécifiques

En enquêtes criminelles

- **Carnet de notes**
Un carnet destiné à uniformiser la prise de notes chez les enquêteurs a été conçu en 2001-2002 et mis à la disposition des enquêteurs en 2002-2003.

- **Perquisitions**
Un guide d'intervention en matière de perquisitions a été préparé en 2001-2002 et distribué en 2002-2003.
- **Gestion des salles de pièces à conviction**
Un système de gestion des salles de pièces à conviction a été élaboré à partir de 2001-2002. Il comprenait la création d'un système informatisé et l'aménagement physique des salles de pièces à conviction.
 - Une fois implanté, le système permettra de faire un suivi efficace et sécuritaire des pièces à conviction dans l'ensemble des unités de la Sûreté du Québec.
 - Le système a été mis à l'essai dans cinq unités en 2003-2004. Son implantation à l'échelle de la Sûreté est prévue pour 2004-2005 alors que l'aménagement physique des salles se poursuivra jusqu'en 2007.

À la surveillance du territoire

- **PARL**
Le Plan d'activité régional et local (PARL) visant à faciliter la planification des activités a été mis au point et implanté en 2001-2002, en même temps qu'un rapport annuel type destiné aux comités de sécurité publique et en même temps que d'autres outils de suivi en vue de faciliter la reddition de comptes. En 2003-2004, tous les districts et les postes de MRC, ainsi que certains postes autoroutiers et certaines autres unités, ont élaboré un PARL. ◇
- En 2002-2003 un modèle de **rapport annuel d'activité** des postes a été préparé et implanté. En 2003-2004, 95 % des postes de MRC ont déposé un rapport annuel d'activité auprès de leur CSP. ◇
- Un **tableau de bord de gestion informatique** pour les postes a également été développé. En 2003-2004, l'application a été bonifiée et 18 sessions de formation ont été données (total de 150 participants).

AXE 3.3 RENFORCEMENT DE NOS ACTIVITÉS DE COMMUNICATION INTERNES ET EXTERNES

Les communications externes doivent être renforcées pour informer les citoyens et susciter leur participation à la sécurité publique. Le dialogue avec la clientèle permet de définir et d'adapter les services aux besoins et aux attentes. Les échanges avec les partenaires assurent aussi l'harmonisation des interventions pour plus d'efficacité et d'efficience. À l'interne, les communications contribuent à la mobilisation et rehaussent le sentiment d'appartenance des employés. Une bonne communication est un facteur de succès dans la mise en œuvre du changement.

Objectif 3.3.1 Augmenter les activités de communication interactive auprès des citoyens et des partenaires. □ □ □

La communication avec les citoyens est essentielle pour avoir une meilleure connaissance mutuelle des besoins, des attentes et des services offerts.

La restructuration des communications et la mise en place d'un processus facilitant l'accès à l'information visent à faciliter ces échanges. La multiplication des échanges d'information avec les citoyens nécessite également la mise en place d'un plan de protection des renseignements personnels. Certains projets ponctuels destinés à améliorer les communications avec les citoyens ont également été mis sur pied, tels que l'amélioration du site Web, des activités de consolidation avec les communautés autochtones et la conception d'un document pour préparer l'organisation à implanter la prestation électronique de services.

Résultats spécifiques

Restructuration des communications

- Une nouvelle structure de la Direction des communications a été mise en place en 2003-2004. De plus, de nouveaux éléments d'optimisation ont été proposés en réponse aux changements organisationnels récents qui ont eu un impact sur la demande en communications médiatiques. ◇
 - Une équipe de conseillers en communication a été mise en place en 2001-2002.
 - En 2002-2003, des stratégies de communication externe dans le contexte des intégrations de corps policiers municipaux ont été élaborées et mises en œuvre. Des personnes-ressources ont été affectées aux régions et des outils d'information pour les gestionnaires des postes et des districts ont été fournis.

Processus facilitant l'accès à l'information et protection des renseignements personnels

- Le but du processus facilitant l'accès à l'information, exigé par une loi, est de faciliter l'accès, pour les citoyens, à des informations de toutes sortes détenues par la Sûreté du Québec. La **protection des renseignements personnels** (PRP) vise à s'assurer que les renseignements personnels détenus par la Sûreté du Québec sont utilisés selon les normes et dans une optique de protection de la vie privée. ◇
 - Plusieurs activités de sensibilisation ont été amorcées en 2003-2004, un guide de référence a été distribué aux unités et un réseau de répondants en accès et en protection des renseignements personnels a été mis sur pied.
 - Un plan de PRP a été mis en œuvre. (2001-2002)
 - L'audit des profils d'accès et de la sécurité d'un fichier de renseignements personnels a suivi. (2002-2003)
 - La section 5.3 contient plus d'information à ce sujet.

Projets ponctuels visant à améliorer les communications avec les citoyens

- **Relations avec les communautés autochtones**
À partir de 2001-2002, des activités de consolidation des relations avec les communautés autochtones (liaison, encadrement, soutien ou formation) ont été réalisées. ◇
 - Formation : Rencontres de sensibilisation aux réalités autochtones avec des groupes ciblés de policiers de la Sûreté du Québec (une en 2002-2003 et trois en 2003-2004).
 - Encadrement des corps de police autochtones : Des ententes d'encadrement entre divers corps policiers autochtones ont été signées et des formations ont été données à des policiers autochtones. Des vérifications de postes de police autochtones ont également été faites.
- **Site Web**
La qualité et la pertinence des informations contenues dans le site Web sont constamment améliorées, de telle sorte que l'achalandage du site a augmenté de 400 % depuis deux ans. L'utilisation du site comme outil de communication avec les journalistes lors d'opérations majeures est apprécié de tous.

Un répertoire de tous les postes et de leur adresse électronique a été ajouté sur le site Web en janvier 2002. À la même période, le site a également été utilisé pour sensibiliser la population aux dangers de l'impatience au volant.

- Prestation électronique de services : Un document d'orientation stratégique en matière de prestation électronique de services a été préparé. Il sera présenté à l'état-major qui aura à décider de l'orientation à donner à ce dossier. ◇

Objectif 3.3.2 Intégrer nos processus et nos outils de communication interne.

Une meilleure circulation de l'information à l'intérieur de notre organisme vise à susciter la mobilisation et l'efficacité. Le principal moyen de communication interne développé récemment est le site intranet. Un projet de système d'information géographique a également été mis sur pied.

Résultats spécifiques

- **Site intranet**
La première version de l'intranet a été rendue disponible progressivement pour l'ensemble des employés entre juillet 2001 et février 2002. Une refonte majeure en septembre 2002 a fait tripler l'achalandage du site. En 2003-2004, à la suite d'une étude diagnostique, la convivialité du site a été améliorée. En constante amélioration, le site intranet a reçu plus de 136 000 visites au cours du mois de mars 2004.
- **Système d'information géographique**
Ce système a pour but de permettre à tous les employés d'avoir accès en tout temps, par l'intranet, à des cartes géographiques du Québec.

Une version préliminaire d'un système d'information géographique (SIG) a été développée. (2002-2003)

Les commentaires recueillis permettront d'implanter une première version dans le site intranet en mai 2004.

AXE 3.4 MODERNISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

En matière de technologie de l'information, il faut anticiper les effets des technologies émergentes sur la demande de services et s'adapter rapidement pour être en mesure d'y répondre. La préoccupation est double parce qu'elle relève de la sécurité et de la disponibilité des informations. En vertu de son statut de police nationale, la responsabilité de la Sûreté du Québec s'étend non seulement à l'ensemble des informations policières, mais aussi à son rôle de conseiller auprès des ministères et organismes du Québec.

Objectif 3.4.1 Assurer la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques.

La sécurité informatique, qui repose entre autres choses sur l'accès et les échanges d'informations au sein de la Sûreté du Québec, exige des améliorations continues en raison de l'évolution technologique et de la nature très délicate des informations policières. Une architecture de sécurité et de confidentialité a été élaborée pour mettre en place des moyens de contrôle des accès aux informations sensibles et doter la Sûreté du Québec d'une équipe interne spécialisée dans les logiciels et les équipements de sécurité informatique qui seront déployés.

Résultats spécifiques

- La nouvelle architecture de sécurité et de confidentialité des données n'a pu être mise en place, car les crédits budgétaires n'ont pas été approuvés au cours de la période 2001-2004 par le Conseil du trésor. Cependant, différentes mesures transitoires ont été mises de l'avant afin de répondre aux besoins des secteurs vulnérables de l'organisation.
 - La politique de gestion sur la Sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques a été rédigée, puis diffusée.
- La mise en œuvre du plan global de sécurité sera réalisée sur un horizon de deux ans, à même les budgets de la Sûreté du Québec.

Objectif 3.4.2 Devenir un chef de file en matière de gestion de l'information policière.

Un échange d'informations policières efficace et conforme à la loi doit être soutenu par diverses mesures. Deux projets ont été mis sur pied pour moderniser la gestion des informations policières à la Sûreté du Québec.

Résultats spécifiques

- **Gestion électronique des documents**
La gestion électronique des documents consiste à implanter un système informatisé qui gère les documents de l'organisation. Le système catalogue les documents électroniques, les distribue aux utilisateurs qui y ont accès et fait un suivi des modifications apportés à ces documents.
 - Le projet GED a été amorcé en 2001-2002. Un comité directeur avait été formé et le débit des liens de communication avait été haussé afin de soutenir le transfert d'information.
 - La GED, permettant de faciliter les transferts et les échanges de données, a été implantée à la Grande fonction des ressources humaines (gestion des dossiers) et à la Direction des permis en 2002-2003.
- **Système intégré de la radio-télécommunication policière (SIRP)**
Ce projet a pour but de remplacer le système RITP qui gère actuellement les communications par ondes radio de la Sûreté du Québec et qui sera désuet en 2007.
 - Une équipe de travail a été mise en place en 2003-2004 pour développer le Système intégré de la radio-télécommunication policière (SIRP) et un consultant en télécommunications a été embauché. Un projet pilote en radiotransmission de données, concernant 40 terminaux véhiculaires de deux districts, sera mis en place. Ce projet, en attente d'approbation du Conseil du trésor depuis 2001, a été lancé en 2003-2004 à même les budgets de la Sûreté du Québec.

4.1 LES RESSOURCES HUMAINES

Pour remplir son mandat sur l'ensemble du territoire québécois, la Sûreté du Québec employait, à la fin de l'année, 6 765 personnes, soit un ajout de 124 employés par rapport à l'année dernière. Cette augmentation est attribuable à l'intégration d'un corps de police municipal, en conformité avec la *Loi concernant l'organisation des services policiers*. L'augmentation des effectifs a été accompagnée d'un accroissement de la desserte ainsi que d'une hausse des activités de gendarmerie. La partie « Les interventions de gendarmerie » de la section 6 du présent document contient des renseignements supplémentaires à ce sujet.

Tableau 1 Effectifs en poste à la Sûreté du Québec

	31 mars 2004	31 mars 2003
Policiers (réguliers et auxiliaires)	5 163	5 069
Employés civils (permanents)	1 602	1 572
Total	6 765	6 641

Ces effectifs sont répartis dans dix districts couvrant l'ensemble du territoire québécois ainsi qu'au Grand quartier général à Montréal.

Ils comprennent, en outre, 353 employés civils occasionnels qui ont un contrat de travail à durée limitée avec la Sûreté du Québec.

Tableau 2 Répartition du personnel policier et civil permanent par district

District	31 mars 2004		31 mars 2003	
	Policier	Civil perm.	Policier	Civil perm.
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	452	84	450	81
Saguenay–Lac-Saint-Jean	287	56	281	54
Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches	594	111	574	108
Mauricie–Centre-du-Québec	576	93	564	86
Estrie	330	65	331	67
Montréal–Laval-Laurentides-Lanaudière	527	107	497	102
Outaouais	227	49	242	50
Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	319	63	319	55
Côte-Nord	209	43	231	45
Montérégie	689	118	634	111
Grand quartier général–Montréal	953	813	946	813
Total	5 163	1 602	5 069	1 572

Les employés de la Sûreté du Québec occupent différentes catégories d'emploi.

Tableau 3 Répartition du personnel policier et civil permanent par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	31 mars 2004	31 mars 2003
Personnel policier		
Directeur général et directeurs généraux adjoints	7	5
Inspecteurs-chefs	22	18
Inspecteurs	47	43
Capitaines	91	78
Lieutenants	215	185
Sergents	1 278	1 137
Agents et agents auxiliaires	3 503	3 603
Total partiel	5 163	5 069
Personnel civil permanent		
Cadres supérieurs et intermédiaires	56	51
Professionnels	278	278
Personnel de bureau, techniciens et ouvriers	1 268	1 243
Total partiel	1 602	1 572
Total général	6 765	6 641

La majorité des employés de la Sûreté du Québec (88 %) travaille dans les deux grandes fonctions dites « opérationnelles », la surveillance du territoire et les enquêtes criminelles, soit celles qui rendent directement des services à la population.

Tableau 4 Répartition du personnel (policier et civil combinés) par grande fonction

Grande fonction	31 mars 2004	Pourcentage
Direction générale	131	1,4 %
Enquêtes criminelles	1 164	17,2 %
Administration	278	4,1 %
Surveillance du territoire	4 787	70,8 %
Développement et affaires institutionnelles	405	6,0 %
Total	6 765	100 %

4.2 LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Pour atteindre ses objectifs, la Sûreté du Québec utilise diverses ressources matérielles. Elle occupe notamment 183 immeubles² et son parc automobile comprend 2 726 véhicules.

Tableau 5 Matériel roulant et autres véhicules

	31 mars 2004	31 mars 2003
Véhicules		
Automobiles	2 071	1 993
Camions, fourgonnettes et 4 X 4	201	193
Autobus et minibus	109	110
Motocyclettes	48	40
Autres		
Motoneiges	130	96
Bateaux	59	58
Véhicules tout terrain	105	105
Hélicoptères	3	3
Total	2 726	2 598

4.3 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

L'exercice financier de la Sûreté du Québec s'échelonne du 1^{er} avril au 31 mars. Les dépenses de la Sûreté du Québec se rapportent à deux programmes distincts regroupant l'ensemble de ses activités.

Les données financières qui suivent sont présentées en quatre parties, soit :

- les **dépenses et investissements de la Sûreté du Québec** (excluant le **Fonds des services de police et le compte à fin déterminée pour le contrôle des armes à feu**);
- les revenus, dépenses et investissements du **Fonds des services de police (FSP)**;
- les revenus et dépenses se rapportant au contrôle des armes à feu et faisant l'objet d'un **compte à fin déterminée (CFD)**;
- le sommaire du niveau de dépenses et investissements de la Sûreté du Québec incluant le FSP et le CFD.

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (EXCLUANT LE FSP ET LE CFD)

Cette partie du budget, qui correspond au programme 02 du ministère de la Sécurité publique, provient de crédits gouvernementaux et regroupe principalement les services de complexité supérieure en matière d'enquêtes, les services d'un niveau supérieur à ceux prescrits pour la *Loi sur la police* en assistance aux corps policiers municipaux, la patrouille du réseau autoroutier et les mesures d'urgence.

² Incluant le Grand quartier général de Montréal, les quartiers généraux dans les districts, les postes, les entrepôts et les résidences.

Elle comprend également les services relevant exclusivement de la Sûreté du Québec répondant aux besoins liés aux opérations policières d'envergure et aux services hautement spécialisés ainsi que les services liés à la sécurité de l'État québécois. Ce programme couvre donc les sphères d'activité des services spécialisés et des services nationaux et comprend également la contribution gouvernementale au financement du Fonds des services de police.

Tableau 6

Dépenses et investissements de la Sûreté du Québec (excluant le FSP et le CFD)

Dépenses	Exercice 2003-2004		Exercice 2002-2003
	Budget ³ (000 \$)	Dépenses réelles ⁴ (000 \$)	Dépenses réelles (000 \$)
Rémunération	181 450,7	180 587,6	174 232,2
Fonctionnement	94 006,0	95 760,0	88 365,7
Affectation à un fonds spécial (contribution gouvernementale au Fonds des services de police [FSP])	178 073,8	180 759,6	172 268,2
Dépenses totales	453 530,5	457 107,2	434 866,1
Investissements totaux	20 615,5	10 637,5	13 654,9

Le budget de 453,5 millions de dollars représente le budget initial de 394,5 millions de dollars auquel se sont ajoutés des crédits supplémentaires votés de 59,0 millions de dollars. L'écart de 3,6 millions de dollars entre le budget et les dépenses réelles s'explique principalement par l'ajout de crédits en cours d'exercice provenant du partage des produits de la criminalité prévu dans la *Loi sur le ministère de la Justice*, (L.R.Q., c. M-19) et par du financement obtenu du ministère des Finances pour contrer le commerce illégal de boissons alcooliques (programme ACCES).

Les dépenses réelles de 457,1 millions de dollars comprennent une somme de 180,8 millions de dollars versée au **Fonds des services de police**. Elles sont supérieures de 22,2 millions de dollars à celles de l'exercice 2002-2003. Cette variation s'explique principalement par :

- l'augmentation de la rémunération due à la hausse des effectifs en place;
- l'augmentation des dépenses reliées à la gestion des immeubles;
- la hausse des coûts d'amortissement sur les immobilisations;
- l'augmentation de la contribution gouvernementale au Fonds des services de police à la suite de la réorganisation de la carte policière survenue principalement en 2002-2003, mais annualisée en 2003-2004.

En 2003-2004, les **investissements** affectés à ce programme sont inférieurs de 3,0 millions de dollars par rapport à la dépense réelle de l'exercice 2002-2003. Cet écart est attribuable à une diminution générale des dépenses en matière d'informatique, d'équipements spécialisés et de véhicules.

³ Le budget et les prévisions correspondent au budget initial plus les crédits supplémentaires votés en cours d'exercice.

⁴ Les données financières présentées dans ce tableau correspondent à des résultats préliminaires.

REVENUS, DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS DU FONDS DES SERVICES DE POLICE (FSP)

Le **Fonds des services de police** est affecté au financement des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la *Loi sur la police*. Il s'agit principalement de la prestation de services généraux offerts dans les contrats conclus entre la Sûreté du Québec et les municipalités régionales de comté (MRC), basée sur le modèle de police de proximité.

Tableau 7 Revenus, dépenses et investissements du Fonds des services de police

	Exercice 2003-2004		Exercice 2002-2003	
	Prévisions ³ (000 \$)	Dépenses et revenus réels ⁴ (000 \$)	Dépenses et revenus réels (000 \$)	
Revenus				
Tarification aux municipalités et autres	218 808,2	217 562,2		179 077,4
Contribution gouvernementale (provenant du programme 02)	178 073,8	180 759,6		172 268,2
Revenus totaux	396 882,0	398 321,8		351 345,6
Dépenses totales	396 882,0	398 321,8		351 345,6
Investissements totaux	23 381,3	12 404,5		21 146,7

Les **revenus** proviennent :

- de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (212,5 millions de dollars), du gouvernement fédéral pour la prestation de services policiers sur les ponts Jacques-Cartier et Champlain (3,3 millions de dollars) et de revenus divers (1,7 million de dollars);
- d'une contribution gouvernementale, tirée du programme 02 du ministère de la Sécurité publique pour en assurer l'équilibre financier, totalisant 180,8 millions de dollars.

Les **dépenses réelles** sont supérieures de 47,0 millions de dollars par rapport à l'exercice 2002-2003. Cette variation s'explique principalement par :

- les coûts rattachés à l'intégration de corps policiers municipaux à la suite de la réorganisation de la carte policière survenue principalement en 2002-2003, mais annualisée en 2003-2004;
- la hausse des coûts d'amortissement sur les immobilisations.

En 2003-2004, les **investissements** réalisés sont inférieurs de 8,7 millions de dollars par rapport à la dépense réelle de l'exercice 2002-2003. Cet écart est attribuable principalement aux nombreuses acquisitions de véhicules en 2002-2003 reliées à l'intégration de corps policiers municipaux à la suite de la réorganisation de la carte policière.

REVENUS ET DÉPENSES DU COMPTE À FIN DÉTERMINÉE (CFD) – CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Puisque la loi sur les armes à feu est de compétence fédérale, mais que son application au Québec relève de la Sûreté du Québec, les dépenses reliées à cette activité sont des **dépenses non budgétaires** qui sont comptabilisées dans un compte à fin déterminée, puis réclamées au gouvernement du Canada. Ces dépenses sont de 7,8 millions de dollars pour l'année 2003-2004.

SOMMAIRE

Le sommaire suivant représente le niveau des dépenses et des investissements de la Sûreté du Québec pour l'ensemble de ses activités au cours des exercices 2003-2004 et 2002-2003, incluant le fonds des services de police et le compte à fin déterminée.

Tableau 8 **Sommaire des dépenses et investissements de la Sûreté du Québec (incluant le FSP et le CFD)**

	Exercice 2003-2004		Exercice 2002-2003
	Budget ³ (000 \$)	Dépenses réelles ⁴ (000 \$)	Dépenses réelles (000 \$)
Dépenses			
Programme 02 (excluant l'affectation au FSP)	275 456,7	276 347,6	262 597,9
Fonds des services de police	396 882,0	398 321,8	351 345,6
CFD – Contrôle des armes à feu	10 500,0	7 801,8	9 057,0
Dépenses totales	682 838,7	682 471,2	623 000,5
Investissements			
Programme 02	20 615,5	10 637,5	13 654,9
Fonds des services de police	23 381,3	12 404,5	21 146,7
Investissements totaux	43 996,8	23 042,0	34 801,6

³ Le budget et les prévisions correspondent au budget initial plus les crédits supplémentaires votés en cours d'exercice.

⁴ Les données financières présentées dans ce tableau correspondent à des résultats préliminaires.

5.1 LES PROGRAMMES D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2001. En conséquence, la Sûreté du Québec doit offrir un programme d'accès à l'égalité en emploi à son personnel policier.

À cet effet, la Sûreté du Québec a réalisé une analyse de ses effectifs policiers pour corriger la sous-représentativité des groupes ciblés par la loi : les femmes, les personnes d'origine autochtone, les minorités visibles et les minorités ethniques. Après consultation des représentants des employés, cette analyse a été transmise à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse le 15 janvier 2003. Une mise à jour des données a été effectuée en mars 2004 et le programme d'accès à l'égalité destiné aux policiers sera déposé au cours l'année 2004-2005.

Note : L'embauche policière de la Sûreté du Québec est scindée en deux volets :

- l'embauche de policiers auxiliaires, généralement de nouveaux diplômés de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) recrutés selon le processus habituel;
- l'embauche de policiers selon le processus d'intégration des corps de police municipaux.

Comme une grande partie de l'embauche réalisée au cours de l'année 2003-2004 consistait à intégrer des policiers municipaux, la marge de manœuvre de la Sûreté du Québec s'est trouvée considérablement réduite.

LA REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES

Le tableau ci-dessous fait état de la représentativité féminine à la Sûreté du Québec au 31 mars 2004.

Tableau 9 Représentativité des femmes à la Sûreté du Québec par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	Total par catégorie	Nombre de femmes	Pourcentage
Personnel civil permanent			
Cadres	56	13	23 %
Professionnels	278	148	53 %
Personnel de bureau	1 005	800	80 %
Ouvriers	29	0	0 %
Techniciens	234	163	70 %
Total partiel	1 602	1 124	70 %
Personnel policier			
DG et DGA	7	0	0 %
Inspecteurs-chefs et inspecteurs	69	2	3 %
Capitaines et lieutenants	306	7	2 %
Sergents	1 278	87	7 %
Agents	3 503	577	16 %
Total partiel	5 163	673	13 %
Total général	6 765	1 797	27 %

Commentaires

En 2003-2004, conformément au processus d'embauche de policiers auxiliaires, la Sûreté du Québec a embauché 71 policières et 109 policiers pour un total de 180 policiers auxiliaires. La nomination de 39 % de policières dépasse l'objectif de la Sûreté du Québec pour l'embauche féminine qui est de 30 % pour la période 2001-2006.

Par rapport à l'effectif policier total, la proportion de policières est de 13 %, une augmentation d'un point de pourcentage en comparaison de l'année précédente.

LA REPRÉSENTATIVITÉ DES GROUPES CIBLES

Le Conseil du trésor est à revoir les différents programmes d'accès à l'égalité en emploi pour le personnel civil. Présentement, le *Plan d'embauche pour les personnes handicapées* s'applique au personnel civil seulement.

Le taux de représentativité des personnes handicapées est de 0,9 % en mars 2004, comparativement à la cible gouvernementale de 2,0 %.

En ce qui concerne les autres groupes ciblés par les programmes d'accessibilité à l'emploi, leur représentativité est illustrée dans le tableau suivant :

Tableau 10

Représentativité des groupes cibles du programme d'accès à l'égalité en emploi

Statut d'emploi	Total	Communautés autochtones	Minorités ethniques	Minorités visibles
Personnel civil				
Permanent	1 602	2	12	27
Occasionnel	353	0	0	14
Total partiel	1 955	2	12	41
Personnel policier				
Régulier	4 754	38	42	19
Auxiliaire	409	1	1	5
Total partiel	5 163	39	43	24
Total général	7 118	41	55	65

5.2 LE PLAN DE RAJEUNISSEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

En septembre 2002, des objectifs quantitatifs furent définis par le Conseil exécutif quant à l'embauche de nouveaux employés de moins de 35 ans : 65 % en 2002-2003, 70 % en 2003-2004 et 75 % en 2004-2005. Notre taux général de recrutement des nouveaux employés de moins de 35 ans, permanents et occasionnels confondus, se situe à 71 % pour l'année 2003-2004, soit 534 nouveaux employés de moins de 35 ans sur un total de 746 nominations.

Tableau 11 Nominations totales par groupe d'âge - Période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004

Statut d'emploi	Régulier	Occasionnel	Nominations totales	Moins de 35 ans	35 à 55 ans	Plus de 55 ans
Civils						
Cadres	0	0	0	0	0	0
Professionnels	15	11	26	19	7	0
Personnel de bureau et assimilé	49	174	223	73	142	8
Ouvriers	1	7	8	8	0	0
Techniciens	7	28	35	22	13	0
Étudiants d'été	0	43	43	43	0	0
Stagiaires	0	10	10	8	2	0
Total partiel	72	273	345	173	164	8
Policiers						
Capitaines	1	0	1	0	1	0
Lieutenants	2	0	2	0	2	0
Sergents	7	0	7	2	4	1
Agents	206	0	206	177	27	2
Agents auxiliaires	0	185	185	182	3	0
Total partiel	216	185	401	361	37	3
Total général	288	458	746	534	201	11

5.3 L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

La responsabilité de traiter les demandes d'accès en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) incombe au ministère de la Sécurité publique.

Des coordonnateurs à la Sûreté du Québec analysent et traitent les demandes d'accès présentées directement par les citoyens à la Sûreté ou par l'intermédiaire du responsable au ministère. Certaines demandes relatives au règlement d'une réclamation d'assurance sont traitées directement par des répondants dans les districts à l'intérieur d'un projet en cours d'implantation. Les autres demandes sont transmises, après analyse, au responsable du ministère de la Sécurité publique.

- En 2003-2004, 2 110 demandes d'accès aux documents ont été traitées par la Sûreté du Québec. De ce nombre, 1 790 demandes ont été acheminées au responsable du ministère. Le traitement des demandes complétées par les répondants de la Sûreté du Québec est illustré dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12 **Demandes d'accès à l'information**

État de la demande	Résultats 2003-2004	Résultats 2002-2003
Sûreté du Québec		
Documents communiqués intégralement	43	307
Transmise à un autre ministère ou organisme	66	89
Retournée au demandeur pour précision	10	32
Désistement du demandeur	45	38
Documents communiqués par les répondants en district	153	-
Autre type de traitement	3	-
Total partiel	320	466
Transmise au responsable du ministère de la Sécurité publique après analyse		
	1 790	889
Total partiel	1 790	889
Total général	2 110	1 355

En 2003-2004, plusieurs activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels et confidentiels (AIPRPC) ont été réalisées :

- La mise à jour des politiques de gestion relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels a été effectuée. De plus, des travaux ont été amorcés dans le contexte de la catégorisation des documents selon leur confidentialité.
- Une politique de gestion traitant de la sécurité des informations numériques a été adoptée.
- Une nouvelle formation portant spécifiquement sur la confidentialité et sur la communication des renseignements personnels du Centre des renseignements policiers du Québec a été élaborée par le Service aux usagers de la Sûreté du Québec.
- Le *Guide de référence en accès* a été distribué à tous les commandants et directeurs afin de leur permettre de mieux exercer leurs responsabilités à l'égard des demandes d'accès à l'information qu'ils reçoivent.

- La procédure visant à uniformiser le traitement administratif des demandes d'accès a été diffusée.
- L'implantation de la base de données permettant le suivi des demandes d'accès et des demandes de communication des renseignements personnels est en phase d'achèvement.

Cependant, outre les activités liées à la sensibilisation du personnel en protection des renseignements personnels et aux travaux d'élaboration d'une politique de gestion sur les sondages utilisant les renseignements personnels, les deux autres priorités d'action contenues dans l'exercice 2003-2004, soit la révision des ententes de communication de renseignements personnels et l'évaluation de la conformité des profils d'accès, n'ont pas fait l'objet de travaux.

PRIORITÉS D'ACTION POUR 2004-2005

Aucune nouvelle priorité d'action n'a encore pu être choisie par le Comité directeur sur la sécurité de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Des rencontres du comité sont cependant prévues durant l'exercice 2004-2005 afin, notamment, de déterminer ces priorités.

5.4 LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

La Sûreté du Québec adhère entièrement à l'effort de francisation entrepris par le gouvernement. De fait, elle s'est donnée une politique linguistique interne qui intègre la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, la *Politique d'achat* et la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information*.

Tous les employés de l'organisme ont accès à la politique linguistique de la Sûreté du Québec, notamment par son intranet. Elle explique la façon dont la *Charte de la langue française* doit être appliquée. De plus, un comité permanent relevant du directeur général a été créé pour veiller à l'application de cette politique.

5.5 LES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le vérificateur général du Québec n'a émis aucune recommandation concernant la Sûreté du Québec en 2003-2004.

La Sûreté du Québec organise ses activités autour de quatre domaines d'intervention : la gendarmerie, les enquêtes, les services de soutien et les mesures d'urgence.

L'ensemble de ces domaines d'intervention est offert par la Sûreté du Québec selon un partage efficace des responsabilités à l'interne. La Sûreté du Québec offre des services spécialisés qui vont au-delà des services offerts par les corps de police municipaux. L'annexe 1 présente les différents services policiers offerts par la Sûreté du Québec selon les niveaux de service définis par la *Loi sur la police*.

Un cinquième domaine d'intervention n'est pas défini par la *Loi concernant l'organisation des services policiers*, mais fait tout de même partie du mandat de la Sûreté du Québec. Il s'agit de la délivrance de différents permis de compétence provinciale et du contrôle des armes à feu, qui est de compétence fédérale.

En raison de l'intégration de 40 corps de police municipaux au cours de l'année 2002-2003 et de l'ajout de 1 182 nouveaux policiers, une hausse générale des activités de la Sûreté du Québec peut être observée.

6.1 LES INTERVENTIONS DE GENDARMERIE

La Sûreté du Québec assure diverses activités de gendarmerie dans chacune des villes, municipalités et territoires desservis au Québec. Elle fait de la patrouille 24 heures sur 24 et s'occupe de sécurité routière sur les routes et dans les municipalités desservies. Elle répond aux demandes d'aide des citoyens. Elle surveille des plans d'eau et des sentiers de véhicules tout terrain et de motoneiges. Elle intervient également à la suite d'un délit de fuite ou encore protège une scène de crime. Périodiquement, elle organise des programmes de prévention qu'elle offre à la population en partenariat étroit avec la communauté.

Les services de gendarmerie sont certes les services qui mobilisent le plus grand nombre de policiers de la Sûreté du Québec sur l'ensemble du territoire québécois. En effet, une forte proportion des policiers (environ 67 %) de l'organisme est affectée à cette fonction.

Le tableau qui suit présente les interventions de gendarmerie sur l'ensemble des territoires desservis en 2003-2004. Les statistiques portant sur les interventions relatives aux infractions aux règlements municipaux et aux collisions ont connu la hausse la plus importante en raison de l'intégration de plusieurs corps de police municipaux au cours de l'année passée. Ces intégrations contribuent à l'urbanisation des activités de gendarmerie de la Sûreté du Québec et constituent un changement important dans la nature des activités de l'organisation.

Tableau 13 Interventions de gendarmerie

Catégorie	Résultats 2003-2004	Résultats 2002-2003
Sécurité routière		
Constat d'infraction (national)	393 031	397 288
Constat d'infraction (municipal)	79 071	64 524
Avis de vérification mécanique	4 383	4 394
Divers règlements municipaux	25 727	19 151
Code criminel		
Conduite dangereuse	915	776
Capacités affaiblies	10 053	10 351
Délit de fuite et autre (circulation)	8 373	6 465
Collision ⁵		
Collision avec blessé(s)	17 992	15 614
Collision mortelle	436	488
Collision avec dommages matériels	67 585	60 798

6.2 LES INTERVENTIONS D'ENQUÊTES

La Sûreté du Québec effectue des enquêtes criminelles relativement aux six niveaux de service sur l'ensemble du territoire québécois et offre des services supplémentifs aux corps de police municipaux. Elle enquête sur des crimes graves et des crimes en série et en réseau à l'échelle nationale. Elle effectue aussi des enquêtes sur des infractions commises par des organisations criminelles au Québec. Elle coordonne d'importantes opérations ayant trait à différentes problématiques nationales en veillant à la gestion et à la diffusion de renseignements criminels.

Tout au long de l'année 2003-2004, la Sûreté du Québec a continué ses activités d'enquête sur les crimes contre la personne, les crimes contre la propriété, les crimes économiques, les autres crimes et les infractions à certaines lois provinciales et fédérales. Elle a également mené des interventions dans les milieux desservis par un corps de police municipal et poursuivi ses efforts dans la lutte contre le crime organisé. Ce type d'enquête requiert une expertise de pointe, des analyses poussées, de même que des moyens d'enquête très perfectionnés.

Dans la majorité des dossiers d'enquête qui touchent aux crimes en réseau ou au crime organisé, la Sûreté du Québec procède à des évaluations systématiques sur les produits de la criminalité.

ENQUÊTES SUR LES CRIMES GRAVES, EN SÉRIE OU EN RÉSEAU

Au cours de l'année 2003-2004, la Sûreté du Québec a contribué à la résolution de crimes graves, en série et en réseau. Le Service des enquêtes sur les crimes contre la personne a notamment enquêté dans **cinq dossiers majeurs** reliés à des **meurtres violents et à des prédateurs sexuels**.

⁵ Les données 2003-2004 sur les collisions proviennent de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

En matière de criminalité économique, la Sûreté du Québec s'est attaquée à une structure pyramidale comptant des cellules aux ramifications provinciales, nationales et internationales. Cette enquête d'envergure a donné lieu à plus de 30 perquisitions et à autant d'arrestations et d'accusations. Cette intervention du Service des enquêtes sur les crimes économiques a permis la saisie d'une somme de 200 000 \$.

La Sûreté du Québec a également développé une expertise en matière de vol et de recel d'œuvres d'art en consolidant son partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal. Un important dossier d'enquête a permis de démanteler un réseau de fraudeurs ayant utilisé de faux chèques et de fausses cartes de crédit pour mettre la main sur plus de 400 tableaux de valeur. L'enquête a donné lieu à 10 perquisitions ainsi qu'à l'arrestation des 12 membres du réseau.

ENQUÊTES SUR LE CRIME ORGANISÉ

Voici quelques exemples de dossiers sur lesquels ont travaillé nos différentes unités :

- Le projet AMBITION, conduit par le Service des enquêtes sur le crime organisé, concernait une organisation criminelle reliée aux activités des motards criminalisés. Cette dernière était principalement impliquée dans le trafic des drogues ainsi que dans les prêts usuraires. En plus des saisies de différentes quantités de drogues (cannabis, haschich, cocaïne, crack, ecstasy), l'opération a conduit à la saisie de véhicules de luxe et d'argent comptant d'une valeur totale de 3 443 030 \$.
- L'opération GOTHA, réalisée par le Service des enquêtes sur le crime organisé, concernait une cellule de trafic de drogues opérant avec l'autorisation du groupe de motards « Jokers » de Saint-Jean. Dans ce dossier, une ordonnance de la cour a conduit à la confiscation d'un montant de plus de 500 000 \$.
- L'opération OURAGAN, tenue le 5 novembre 2003 par les escouades régionales mixtes, a permis le démantèlement de quatre réseaux criminels dans les régions de Montréal et de l'Outaouais. Cette enquête majeure a conduit à plus de 32 arrestations ainsi qu'à des saisies totalisant 4,6 millions de dollars.
- En 2004, l'opération SUD des escouades régionales mixtes a permis l'arrestation de 56 individus, membres ou associés à l'organisation criminelle des Hells Angels South (de la Rive-Sud de Montréal) et des Hells Angels Sherbrooke. Cette opération a également conduit à des saisies en argent et en biens de toutes sortes d'une valeur totale de 696 000 \$.

Deux procès majeurs reliés à cette opération ont eu lieu au palais de justice Gouin. Ces mégaprocès ont mobilisé plusieurs ressources à temps plein et engendré des coûts de plus de 1,2 million de dollars annuellement. Les retombées des mégaprocès sont significatives puisque 42 individus ont été accusés, notamment de trafic de drogues, de complot pour meurtre, de meurtre et de gangstérisme.

PROJETS D'ENQUÊTES CRIMINELLES RÉALISÉES EN PARTENARIAT

Des projets d'envergure ont été réalisés avec la Gendarmerie royale du Canada, le Service de police de la Ville de Montréal, de même qu'avec d'autres organismes gouvernementaux. Certains de ces projets ont trait à la criminalité reliée aux gangs de rue, au trafic de drogues, aux produits de la criminalité ainsi qu'au trafic d'œuvres d'art.

- D'autres projets requièrent la participation de divers organismes gouvernementaux. Notamment, la Sûreté du Québec a signé un protocole d'entente avec le ministère du Revenu du Québec de manière à permettre aux deux organisations de développer des stratégies efficaces pour la récupération de sommes obtenues illégalement. Afin de contrer les activités illicites dans le secteur du marché boursier, la Sûreté du Québec a également développé un partenariat avec la Commission des valeurs mobilières du Québec en y assignant un officier d'enquête.
- La Sûreté du Québec travaille également de concert avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration afin d'affecter les ressources nécessaires pour hausser le niveau de sécurité en matière d'immigration.

STATISTIQUES POUR 2003-2004

En 2003-2004, 123 422 infractions réelles ont été constatées et ont fait l'objet d'une enquête sur le territoire exclusivement desservi par la Sûreté du Québec. Comparativement à l'année précédente, le nombre d'infractions ayant fait l'objet d'une enquête a augmenté de 23 % et le taux de solution global s'établit à 44,1 %, un progrès de 2,4 points de pourcentage comparativement à 2002-2003. Cette augmentation du nombre d'infractions ayant fait l'objet d'une enquête est due en grande partie à l'augmentation des effectifs et du territoire desservi à la suite de la réorganisation des services policiers.

Le tableau 14 présente le nombre d'interventions d'enquêtes pour des infractions au Code criminel sur le territoire desservi exclusivement par la Sûreté du Québec ainsi que sur le territoire desservi par un corps de police municipal.

Tableau 14 Interventions d'enquêtes pour des infractions au Code criminel

	Résultats 2003-2004			Résultats 2002-2003		
	Réelles	Résolues	Taux de solution	Réelles	Résolues	Taux de solution
Sur le territoire desservi exclusivement par la Sûreté du Québec						
Contre la personne ⁶	19 016	16 629	87,4%	15 208	12 376	81,4 %
Contre la propriété ⁷	70 301	13 570	19,3%	56 683	9 937	17,5 %
Autres crimes ⁸	9 974	8 077	81,0%	8 017	5 669	70,7 %
Total partiel	99 291	38 276	38,5%	79 908	27 982	35,0 %
Sur le territoire desservi par un corps de police municipal						
Contre la personne ⁶	861	864	100,3%	2 082	2 015	96,8 %
Contre la propriété ⁷	1 493	934	62,6%	4 761	2 195	46,1 %
Autres crimes ⁸	1 169	1 016	86,9%	1 926	1 647	85,5 %
Total partiel	3 523	2 814	79,9%	8 769	5 857	66,8 %
Total général	102 814	41 090	40,0 %	88 677	33 839	38,2 %

⁶ Crimes contre la personne : meurtre, tentative de meurtre, infraction d'ordre sexuel, vol qualifié, voie de fait et autres actes de violence.

⁷ Crimes contre la propriété : incendie criminel, introduction par effraction, vol d'un véhicule, vol simple, recel, fraude et méfait.

⁸ Autres crimes : prostitution, jeu, pari, arme offensive et autres.

Le tableau 15 présente les interventions d'enquêtes effectuées pour des infractions découlant d'autres lois.

Tableau 15 **Interventions d'enquêtes pour des infractions découlant d'autres lois**

	Résultats 2003-2004			Résultats 2002-2003		
	Réelles	Résolues	Taux de solution	Réelles	Résolues	Taux de solution
Sur le territoire desservi exclusivement par la Sûreté du Québec						
Drogues	7 099	5 128	72,2%	6 159	4 136	67,2 %
Lois fédérales	230	233	101,3%	178	147	82,6 %
Lois provinciales (alcool)	629	430	68,4%	555	523	94,2 %
Autres lois provinciales	313	218	69,6%	337	264	78,3 %
Conduite dangereuse	657	553	84,2%	496	387	78,0 %
Capacités affaiblies	8 562	8 441	98,6%	8 033	7 557	94,1 %
Délits de fuite	6 641	1 143	17,2%	4 610	830	18,0 %
Total partiel	24 131	16 146	66,9%	20 368	13 844	68,0 %
Sur le territoire desservi par un corps de police municipal						
Drogues	737	577	78,3%	1 585	1 385	87,4 %
Lois fédérales	25	24	96,0%	19	14	73,7 %
Lois provinciales (alcool)	6	17	283,3%	46	82	178,2 %
Autres lois provinciales	65	48	73,8%	79	61	77,2 %
Conduite dangereuse	258	200	77,5%	249	176	70,7 %
Capacités affaiblies	1 491	1 482	99,4%	2 081	2 048	98,4 %
Délits de fuite	1 734	253	14,6%	1 848	283	15,3 %
Total partiel	4 316	2 601	60,3%	5 907	4 049	68,5 %
Total général	28 447	18 747	65,9 %	26 275	17 893	68,1 %

Note : Puisque le taux de solution indiqué est un simple rapport entre le nombre d'enquêtes résolues pendant une année donnée divisé par le nombre d'enquêtes entreprises pendant la même année, il est possible d'obtenir un taux de solution supérieur à 100 %. Les enquêtes résolues supplémentaires sont dans ce cas des enquêtes entreprises l'année précédente, mais résolues cette année.

Note concernant les statistiques présentées dans cette partie

La majorité des données statistiques présentées dans les sections 6.1 et 6.2 sont extraites de la base de données Module d'information policière (MIP). Ces données sont présentées à titre informatif seulement car elles sont régulièrement révisées et corrigées. En conséquence, il est possible que les mêmes données reprises d'une année à l'autre diffèrent.

Il faut également noter que, dans le cas de corps de police municipaux (CPM) intégrés au cours d'une année les opérations effectuées sur le territoire de ces CPM avant l'intégration n'étaient pas incluses dans les statistiques globales de la Sûreté du Québec pour cette année. Par exemple, une enquête commencée avant l'intégration du CPM, mais terminée après, sera comptabilisée dans la section « Sur un territoire desservi par un corps de police municipal » et non dans la section « Sur le territoire desservi exclusivement par la Sûreté du Québec ».

Projets et programmes spécifiques visant à contrer des phénomènes criminels

PARTENAIRES

- Info-Crime
- Union des producteurs agricoles
- Transport Canada
- Fédération québécoise des clubs de véhicules récréatifs
- Fédération des pourvoyeurs du Québec
- Régie des assurances agricoles
- Certaines Sûretés municipales
- Cégeps
- Locataires de terres provinciales
- Association des pilotes de brousse
- Ministère des Ressources naturelles
- Revues : *Grandes Cultures, Terre de chez nous, Producteur plus, Groupe polygone*

Le *Programme d'intervention en milieu scolaire (PIMS)*, qui a pour but de contrer les drogues, le taxage et la violence dans les écoles, respecte le Cadre de référence sur la présence policière en milieu scolaire instauré en 1999 par la Table de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire.

PIMS

PARTENAIRES

- Association des cadres scolaires du Québec
- Association des centres jeunesse du Québec
- Association des CLSC et des CHSLD du Québec
- Association des directeurs de police du Québec
- Association des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec
- Centrale de l'enseignement du Québec
- Fédération des comités de parents de la province de Québec
- Fédération des commissions scolaires du Québec
- Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement
- Ministère de l'Éducation du Québec
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec

RÉSULTATS ⁹

- 4 780 élèves rencontrés;
- 447 arrestations liées au harcèlement, au taxage et à la violence;
- 923 arrestations liées aux drogues;
- 387 arrestations liées à d'autres crimes tels que les introductions par effraction, les vols de véhicules, les vols, les recels, les méfaits, les fraudes, les incendies criminels et les bris de probation et d'engagement.

CISAILLE

Le programme *Cisaille* vise à réduire la production de marijuana sur le territoire québécois, à enquêter sur les organisations criminelles qui contrôlent les productions ainsi qu'à sensibiliser le public à ce phénomène. Pour ce faire, la Sûreté du Québec utilise des moyens de communication, de détection et d'éradication afin d'accroître l'efficacité de ses interventions.

RÉSULTATS

Les saisies faites au Québec, qui totalisent 380 021 plants de marijuana et 6 631 kilogrammes de marijuana en vrac, représentent :

- 622 dossiers sur les cultures intérieures;
- 954 dossiers sur les cultures extérieures;
- 56 dossiers sur les cultures hydroponiques;
- 292 dossiers de nature agricole.

Au cours de l'année 2003-2004, plus de 751 personnes ont été accusées dans 532 dossiers.

Depuis 1995, la Sûreté du Québec participe activement au *Programme d'Action concertée pour contrer l'économie souterraine (Acces)*. De ce fait, elle effectue des inspections systématiques dans les établissements de la province qui détiennent des permis d'alcool en plus d'enquêter sur des réseaux de fabricants et de distributeurs de produits illicites.

PARTENAIRES

- Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
- Gendarmerie royale du Canada (GRC)
- Corps de police municipaux
- Association des directeurs de police du Québec
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère de la Justice
- Ministère du Revenu
- Ministère des Finances
- Société des alcools du Québec
- Régie des alcools, des courses et des jeux

ACCES

RÉSULTATS

VOLET ALCOOL

- 4 297 inspections systématiques ont été effectuées dont 11,3 % se sont avérées positives;
- 98 suspensions et 97 révocations de permis;
- 3 430 litres de bière, vin et spiritueux saisis;
- 35 appareils d'amusement saisis.

VOLET TABAC

- saisies de 131 cartouches de cigarettes;
- saisies de 159 000 grammes de tabac en vrac.

⁹ Données couvrant la période du 1^{er} septembre 2003 au 1^{er} avril 2004.

6.3 LES INTERVENTIONS DES SERVICES DE SOUTIEN

La Sûreté du Québec offre des services de soutien, notamment la recherche d'empreintes, la prise de photographies sur une scène de crime, la localisation d'individus, le recours à des techniciens spécialisés en alcootests et en scènes de crime, la surveillance et l'écoute électronique, la protection de témoins, la polygraphie, le désamorçage de bombes et la manipulation d'explosifs, la protection des personnalités et le renseignement de sécurité. Ces services peuvent être rendus lors d'enquêtes criminelles menées par la Sûreté du Québec ou offerts à des corps de police municipaux.

Tableau 16 Interventions des services de soutien¹⁰

Nature	Résultats Année civile 2003			Résultats Année civile 2002		
	Corps de police municipaux	Sûreté du Québec	Total	Corps de police municipaux	Sûreté du Québec	Total
Polygraphie	130	166	296	156	148	304
Hypnose	26	38	64	6	10	16
Analyse de déclaration	108	122	230	135	102	237
Groupe d'intervention	46	319	365	28	255	283
Groupe tactique d'intervention	16	29	45	12	30	42
Scène de crime (interventions)	340	9 160	9 500	3 458	4 901	8 359
Empreintes digitales (traitement de fiches)	15 748	21 082	36 830	21 013	21 898	42 911
Empreintes digitales (recherches – empreintes latentes) ¹¹	n.d.	n.d.	39 138	n.d.	n.d.	33 272
Photographies signalétiques (alimentation de fiches) ¹²	n.d.	n.d.	32 508	n.d.	n.d.	41 734
Technicien en explosifs	80	515	595	103	701	804
Plongeur	36	140	176	45	196	241
Équipe nautique				1 463	464	
Équipe cynophile	101	444	545	97	409	506

¹⁰ Les systèmes d'information en place ne permettent pas d'obtenir ces données par année financière. Elles sont donc présentées par année civile.

¹¹ Les systèmes d'information en place ne permettent pas de ventiler ces activités selon la provenance de la demande.

¹² Les systèmes d'information en place ne permettent pas d'obtenir ces données par année financière. Elles sont donc présentées par année civile.

6.4 LES INTERVENTIONS DE MESURES D'URGENCE

La Sûreté du Québec assure le contrôle de foules pacifiques et apporte son assistance lors de sauvetages, de recherches en forêt ou de sinistres. Elle peut également intervenir dans des opérations impliquant des personnes armées et barricadées et dans le contrôle de foules où il y a un risque d'agitation ou un risque élevé de débordement ou d'émeute. Enfin, elle effectue des interventions hélicoptées et coordonne des opérations en situations d'urgence, de désordre social d'envergure nationale.

Tableau 17 Interventions de mesures d'urgence

Catégorie	Résultats Année civile 2003	Résultats Année civile 2002
Manifestations	262	272
Recherches de personnes disparues	321	335
Missions hélicoptées	332	463
Utilisations du poste de commandement mobile ¹³	25	76
Total	940	1 146

6.5 LES INTERVENTIONS DE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

La Sûreté du Québec gère la *Loi sur les armes à feu* (LAF) sur l'ensemble du territoire québécois. Plus précisément, elle a la responsabilité de traiter les demandes de permis d'armes à feu, les cessions d'armes à feu, les autorisations de port et de transport d'armes à feu ainsi que les agréments de clubs et champs de tir.

La Sûreté du Québec estime à 535 000 le nombre de propriétaires d'armes à feu au Québec. En tenant compte des 524 468 permis valides émis depuis 1998, le taux de conformité de la population québécoise à la LAF est de l'ordre de 98 %.

En matière de sécurité publique, soulignons qu'un suivi continu du comportement des propriétaires d'armes à feu est effectué selon les événements inscrits au Centre d'information de la police canadienne. À la suite d'analyses de dossiers ou de vérifications de comportement, 983 permis d'armes à feu ont été révoqués et 614 demandes de permis ont été refusées. De plus, 6 140 armes à feu ont été récupérées pour être détruites.

Il est à noter que, le 31 mars 2004, nous avons transféré toutes les activités du Site de traitement et du Centre d'appels du Québec au Bureau exploité par le Centre des armes à feu Canada à Miramichi au Nouveau-Brunswick. Ce transfert représente la suppression de 46 postes.

¹³ Le poste de commandement mobile a été détruit dans l'incendie d'un garage du Service d'urgence – Secteur Ouest le 16 novembre 2003.

Tableau 18 Permis d'armes à feu, d'explosifs et d'agent d'investigation ou de sécurité

Catégorie	Résultats 2003-2004	Résultats 2002-2003
Permis d'armes à feu		
Permis d'armes à feu pour les particuliers :		
Demandes reçues	25 979	28 497
Permis émis ¹⁴	35 828	64 502
Permis refusés ou révoqués	1 597	1 055
Permis d'armes à feu pour les entreprises :		
Demandes reçues	929	968
Permis émis	936	965
Permis refusés ou révoqués ¹⁵	25	25
Cessions d'armes à feu	55 703	62 664
Armes à feu récupérées	6 140	6 953
Agent d'investigation ou de sécurité		
Permis émis	22 787	23 705
Permis refusés ou révoqués	39	30
Enquêtes relatives à un agent de sécurité	156	170
Enquêtes relatives à une agence	8	9
Enquêtes à la suite d'une plainte	23	20
Explosifs		
Permis généraux émis	2 406	2 113
Permis refusés ou révoqués	27	47
Permis de dépôt	664	743
Permis de vente	3	1
Permis de transport	263	360
Enquêtes à la suite d'une plainte	18	25

¹⁴ Note : Le nombre de permis émis est supérieur au nombre de demandes reçues en raison du rattrapage dans le traitement des demandes des années antérieures.

¹⁵ Tous ces permis ont été refusés ou révoqués pour des raisons administratives.

6.6 LES AFFAIRES INTERNES

La Sûreté du Québec s'assure que les règles régissant le travail et le comportement des employés de l'organisation, et plus particulièrement des policiers, soient respectées. Cette responsabilité varie en fonction des secteurs d'activité.

Selon qu'une plainte porte sur un manquement de nature disciplinaire, déontologique ou criminelle de la part d'un policier, un processus distinct de traitement est appliqué. Le tableau 19 décrit le rôle de la Direction des affaires internes à cet égard.

Tableau 19 Responsabilité de la Sûreté du Québec en matière de traitement des plaintes envers un policier

Secteur	Responsabilité de la Sûreté du Québec		
	Gestion du processus	Enquête	Suivi administratif des dossiers
Discipline : manquement d'un policier dans sa relation d'emploi avec la Sûreté du Québec	X	X	X
Déontologie : manquement d'un policier en devoir dans sa relation avec les citoyens			X
Criminel : infraction criminelle d'un employé de la Sûreté du Québec		X	X
Poursuites civiles : poursuites contre la Sûreté du Québec ou l'un de ses employés			X

Le tableau 20 fait état du nombre de plaintes déposées en 2003-2004 et du nombre de policiers visés. Il peut y avoir plus d'un policier dans un dossier donné.

Tableau 20 Nombre de plaintes déposées et nombre de policiers visés en 2003-2004

Secteur	Plaintes	Policiers
Discipline ¹⁶	123	162
Déontologie	339	462
Criminel (employés civils et policiers de la Sûreté du Québec)	136	158

¹⁶ Le nombre de plaintes exclut les dossiers ne comportant qu'un avertissement imposé en vertu de l'article 89 du *Règlement sur la déontologie et la discipline des membres de la Sûreté du Québec*.

Puisque le traitement de ces dossiers se poursuit généralement pendant plusieurs années, il est impossible de rendre compte immédiatement des décisions prises à l'endroit de ces policiers. Le tableau 21 présente toutefois les données disponibles pour les dernières années civiles où un nombre significatif de décisions ont été rendues envers les policiers de la Sûreté du Québec.

Tableau 21 **Décisions rendues en réponse à des plaintes envers des policiers de la Sûreté du Québec**

Décisions	Discipline (1999-2002)	Déontologie (1999-2002)	Criminel (2000-2002) ¹⁷
Policiers visés par les plaintes	614	1 508	349
Décisions rendues sur les plaintes:			
Rejet de la plainte, conciliation réussie, aucune accusation	210	1 344	262
Policiers cités/accusés	271	90	47
Traitement non judiciaire	n.d.	n.d.	3
Décisions rendues sur les citations/accusations			
Policiers non dérogatoires	48	42	14
Policiers dérogatoires	114	33	15

À la lumière des décisions rendues, nous pouvons estimer qu'environ 30 % des policiers visés par une plainte disciplinaire (26 % en incluant les pertes de juridiction et les retraits de plainte/citation) sont sanctionnés à la fin du processus disciplinaire (avant grief). Ce taux se situe à moins de 5 % en déontologie policière (avant appel) de même qu'en matière criminelle.

¹⁷ Données antérieures non disponibles.

ANNEXE 1 Services policiers offerts par la Sûreté du Québec selon les niveaux établis

NIVEAU 1 de service : SERVICES GÉNÉRAUX

Services généraux de base offerts à toutes les municipalités de moins de 100 000 habitants¹⁸ et aux municipalités qui ont conclu une entente de service.

GENDARMERIE

- Patrouille 24 heures
- Réponse et prise en charge à toute demande d'aide d'un citoyen
- Sécurité routière
- Application de la *Loi sur les véhicules hors route* et surveillance des sentiers de véhicules tout terrain et de motoneiges
- Sécurité nautique à l'égard des plaisanciers circulant sur un plan d'eau à l'exception du fleuve Saint-Laurent
- Escorte de véhicules hors normes
- Transport de prévenus
- Délit de fuite
- Programmes de prévention
- Protection d'une scène de crime
- Contrôle de périmètre et validation préliminaire lors d'une prise d'otage ou pour un tireur embusqué

MESURES D'URGENCE

- Contrôle de foule pacifique
- Assistance policière lors de sauvetage
- Assistance policière lors de recherche en forêt
- Assistance policière lors de sinistre

ENQUÊTES

- Enlèvement
- Agression sexuelle
- Voies de fait toutes catégories
- Vol qualifié
- Accident de véhicule
- Capacité de conduite affaiblie
- Conduite dangereuse
- Introduction par effraction
- Incendie
- Vol de véhicules
- Production, trafic et possession de drogues illicites au niveau local ou de rue
- Maison de débauche et prostitution de rue
- Fraude par chèque, carte de crédit ou de débit
- Escroquerie, faux semblant, fausse déclaration
- Vol simple et recel
- Biens infractionnels
- Accident de véhicule moteur
- Méfait
- Conduite dangereuse
- Capacité de conduite affaiblie
- Enquête relative à des incidents tels que : décès (dont la noyade ou le suicide), disparition et fugue.

SERVICES DE SOUTIEN

- Analyse de la criminalité
- Recherche d'empreintes par poudrage et photographie sur une scène de crime
- Renseignement criminel relatif à des personnes, des groupes ou des phénomènes situés sur leur territoire et contrôle des personnes sources afférentes
- Contribution systématique au Système d'analyse des liens sur la violence associée aux crimes (SALVAC) et au Service de renseignement criminel du Québec (SRCQ)
- Détention
- Garde des pièces à conviction
- Liaison judiciaire
- Prélèvement d'ADN
- Gestion des mandats et localisation d'individus
- Gestion des dossiers de police
- Affaires publiques
- Alimentation et interrogation du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ)
- Affaires internes
- Télécommunications
- Moniteur pour l'utilisation d'équipements et de la force
- Technicien qualifié d'alcootest

¹⁸ À l'exception des municipalités faisant partie d'une communauté métropolitaine ou d'une région métropolitaine de recensement qui doivent fournir, au minimum, des services de niveau 2.



NIVEAUX 2, 3, 4 ET 5 Services du niveau 1 plus LES SERVICES SPÉCIALISÉS suivants :

	ENQUÊTES	MESURES D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
<p>Niveau 2 100 000 à 199 999 habitants</p> <p><i>Le niveau 2 comprend, en sus des services énumérés au niveau 1, les services ci-contre :</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Meurtre intra-familial ■ Négligence criminelle ayant causé la mort ■ Tentative de meurtre ■ Agression sexuelle grave ou armée ■ Accident de travail mortel ■ Vol qualifié dans les institutions financières et auprès des transporteurs d'argent ■ Crime relié aux gangs de rue ■ Incendie mortel ou avec blessé ■ Incendies en série ■ Incendie majeur d'édifices commerciaux et industriels ■ Fraude commerciale et immobilière ■ Loterie illégale ■ Production, trafic et possession de drogues illicites visant les fournisseurs des revendeurs locaux ou de rue ■ Vol de cargaison ■ Vol de véhicules en réseau 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intervention impliquant des personnes armées barricadées sans coup de feu et sans otage ■ Contrôle de foule avec risques d'agitation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Groupe d'intervention impliquant une personne barricadée ou lors d'une perquisition et arrestation à risque ■ Infiltration visant le 1^{er} niveau de la hiérarchie criminelle ■ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire ■ Technicien en scène d'incendie ■ Reconstitutionniste en enquête collision ■ Identification des numéros de série des véhicules

	ENQUÊTES	MESURES D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
<p>Niveau 3 200 000 à 499 999 habitants</p> <p><i>Le niveau 3 comprend, en sus des services énumérés au niveau 2, les services ci-contre :</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Meurtre ■ Infanticide ■ Enlèvement avec évidence de risques pour la vie ■ Extorsion ■ Accident d'aéronef mortel ■ Produits de la criminalité ■ Production, trafic et possession de drogues illicites visant les niveaux supérieurs de fournisseurs ■ Gangstérisme pour les délits relevant de son niveau de service ■ Pornographie juvénile ■ Décès à l'occasion d'une intervention d'un autre service de police sur l'ensemble du territoire du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mêmes services que le niveau 2 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Filature ■ Extraction de banque de données informatiques ■ Infiltration visant le 2^e niveau de hiérarchie criminelle ■ Juriscomptabilité ■ Analyse de déclaration pure ■ Support aux interrogatoires vidéo ■ Équipe cynophile en matière de drogue, protection et pistage

	ENQUÊTES	MESURES D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
<p>Niveau 4 500 000 à 999 999 habitants</p> <p><i>Le niveau 4 comprend, en sus des services énumérés au niveau 3, les services ci-contre :</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ En interrelation avec la Sûreté du Québec, toute infraction commise par des organisations criminelles opérant minimalement à l'échelle du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute, en partenariat avec la Sûreté du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Protection des témoins ■ Contrôle de témoins repentis ■ Surveillance électronique



Niveau 5
1 000 000 et plus
d'habitants

Le niveau 5 comprend, en sus des services énumérés au niveau 4, les services ci-contre :

ENQUÊTES

- Gestion d'événements terroristes
- Importation de drogues au Québec
- Trafic d'armes
- Méfait ou vol de données informatiques
- Enlèvement extra-provincial
- Vente pyramidale
- Gageure, bookmaking

MESURES D'URGENCE

- Intervention hélicoptée
- Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute
- Intervention lors d'une prise d'otage ou impliquant des personnes barricadées et armées avec coup de feu

SERVICES DE SOUTIEN

- Plongée sous-marine
- Désamorçage et manipulation des explosifs impliquant le recours aux techniciens d'explosifs
- Infiltration des plus hautes sphères de la hiérarchie criminelle
- Groupe tactique d'intervention
- Polygraphie et hypnose
- Équipe cynophile en matière d'explosifs
- Portraitiste
- Renseignement de sécurité opérationnelle

GENDARMERIE

- Sécurité nautique à l'égard des plaisanciers circulant sur un plan d'eau incluant le fleuve Saint-Laurent
- Surveillance aérienne

NIVEAU 6 Services des niveaux 1 à 5 plus LES SERVICES NATIONAUX suivants :

ENQUÊTES

- Phénomènes criminels hors du commun
- Meurtre et agression commis par des prédateurs
- Coordination policière de la lutte contre le crime organisé
- Crime touchant les revenus de l'État, sa sécurité ou son intégrité
- Incendies en série sur une base interrégionale
- Vol de véhicules ayant des ramifications interrégionales, provinciales et hors province
- Corruption de fonctionnaire judiciaire, gouvernemental ou municipal
- Malversation
- Fraude ayant des ramifications interrégionales, provinciales et hors province
- Transaction mobilière frauduleuse
- Crime à l'intérieur des établissements de détention provinciaux et fédéraux
- Cybersurveillance
- Entraide judiciaire internationale

MESURES D'URGENCE

- Coordination du rétablissement et du maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou de désordre social d'envergure provinciale

SERVICES NATIONAUX

- Protection des personnalités internationales
- Protection de l'Assemblée nationale
- Enquête et renseignement de sécurité d'État
- Atteinte à la sécurité et à l'intégrité des réseaux informatiques du gouvernement
- Coordination SALVAC
- Béhaviorisme ou profileur criminel
- Identité judiciaire spécialisée
- Banque centrale d'empreintes digitales
- Liaison avec Interpol
- Gestion du Centre de renseignements policiers du Québec
- Unité d'urgence permanente

ANNEXE 2 Liste des districts et postes de la Sûreté du Québec



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

1701, rue Parthenais, Montréal (Québec) H2K 3S7
Renseignements : (514) 310-4141
Télécopieur : (514) 598-4917

District 1 | **Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine**
393, rue Vanier, Rimouski (Québec) G5L 8X1
Renseignements : (418) 723-1122
Télécopieur : (418) 722-7035

Postes (17) : MRC de la Matapédia, MRC de Matane, MRC de Rimouski-Neigette, MRC de la Mitis, MRC de Témiscouata, MRC de Rivière-du-Loup, MRC de Kamouraska, MRC des Basques, MRC de La Côte-de-Gaspé (principal et auxiliaire), MRC d'Avignon et Bonaventure (principal, auxiliaire d'Avignon et auxiliaire Bonaventure), MRC du Rocher-Percé, MRC de la Haute-Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine et Autoroutier de Rivière-du-Loup

District 2 | **Saguenay–Lac-Saint-Jean**
1110, rue des Roitelets, Chicoutimi (Québec) G7H 6N3
Renseignements : (418) 549-9266
Télécopieur : (418) 549-4484

Postes (6) : MRC de Lac-Saint-Jean-Est, MRC du Fjord-du-Saguenay, MRC de Maria-Chapdelaine, MRC du Domaine-du-Roy (principal et auxiliaire) et Chapais-Chibougamau

District 3 | **Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches**
5005, boulevard Pierre-Bertrand, C.P. 8400, terminus postal
Québec (Québec) G1K 7W2
Renseignements : (418) 623-6262
Télécopieur : (418) 623-6533

Postes (18) : MRC de Charlevoix, MRC de Charlevoix-Est, MRC de Portneuf (principal et auxiliaire), MRC de la Côte-de-Beaupré, MRC de l'Île d'Orléans, MRC de l'Islet, MRC de Lotbinière, MRC de Montmagny, MRC des Etchemins, MRC de Beauce-Sartigan, MRC de Robert-Cliche, MRC de Bellechasse, MRC de la Nouvelle-Beauce, MRC de l'Amiante, MRC de la Jacques-Cartier, Poste autoroutier de Québec et Autoroutier de Chaudière-Appalaches

District 4 | **Mauricie–Centre-du-Québec**
950, rue Tousignant, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8V 1S2
Renseignements : (819) 379-7311
Télécopieur : (819) 379-7609

Postes (13) : MRC d'Arthabaska, MRC de l'Érable, MRC de Bécancour, MRC de Drummond, MRC de Maskinongé (principal et auxiliaire), MRC de Nicolet-Yamaska, MRC des Chenaux, MRC de Mékinac, Shawinigan, Ville de La Tuque, Autoroutier de la Mauricie et Autoroutier du Centre-du-Québec

District 5 | **Estrie**
40, rue Don-Bosco Sud, Sherbrooke (Québec) J1L 1W4
Renseignements : (819) 564-1212
Télécopieur : (819) 572-6083

Postes (9) : MRC de Coaticook, MRC de Memphrémagog, MRC du Haut-Saint-François, MRC Brome-Missisquoi, MRC de la Haute-Yamaska, MRC du Granit, MRC du Val Saint-François, MRC d'Asbestos et Autoroutier de l'Estrie



District 6 | **Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière**
2085, boulevard Sainte-Marie, Mascouche (Québec) J7L 3Y1
Renseignements : (450) 474-7623
Télécopieur : (450) 474-7686

Postes (15) : MRC d'Argenteuil, MRC des Laurentides (principal et auxiliaire), MRC de Deux-Montagnes, MRC des Pays-d'en-Haut, MRC d'Autray (principal et auxiliaire), MRC de Montcalm, MRC de Matawinie (principal, auxiliaire et secondaire), Autoroutier de Montréal, Autoroutier de Laval, Autoroutier des Laurentides et Autoroutier de Lanaudière

District 7 | **Outaouais**
85, rue Jean-Proulx, Hull (Québec) J8Z 1W2
Renseignements : (819) 770-9111
Télécopieur : (819) 779-6216

Postes (5) : MRC de Pontiac, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, MRC d'Antoine-Labelle, MRC de Papineau et Autoroutier de l'Outaouais

District 8 | **Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec**
205, boulevard Rideau, C.P. 8888, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5R8
Renseignements : (819) 764-3202
Télécopieur : (819) 762-7898

Postes (12) : MRC d'Abitibi, MRC d'Abitibi-Ouest, MRC de la Vallée-de-l'Or (principal et auxiliaire), MRC de Témiscamingue (principal et auxiliaire), Rouyn-Noranda, Matagami, Radisson, Lebel-sur-Quevillon (principal et auxiliaire) et Kuujuaq

District 9 | **Côte-Nord**
20, boulevard Comeau, Baie-Comeau (Québec) G4Z 3A8
Renseignements : (418) 296-2324
Télécopieur : (418) 296-1611

Postes (9) : MRC de Manicouagan, MRC de La Haute-Côte-Nord (principal et auxiliaire), MRC de Minganie, MRC de Sept-Rivières (principal et auxiliaire), MRC de Caniapiscau (principal et auxiliaire) et Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent

District 10 | **Montérégie**
1250, rue Nobel, bureau 100, Boucherville (Québec) J4B 5K1
Renseignements : (450) 641-9455
Télécopieur : (450) 641-6775

Postes (15) : MRC de la Vallée-du-Richelieu, MRC de Vaudreuil-Soulanges (Est et Ouest), MRC du Haut-Saint-Laurent, MRC du Haut-Richelieu, MRC de Rouville, MRC des Maskoutains (Est et Ouest), MRC d'Acton, MRC des Jardins-de-Napierville, MRC du Bas-Richelieu, MRC de Beauharnois-Salaberry, Autoroutier de Montérégie Est, Autoroutier de Montérégie Ouest et Autoroutier de Cartier-Champlain

Ce rapport est produit par la Sûreté du Québec.

Pour commentaires ou renseignements, veuillez vous adresser à la :

Sûreté du Québec
Direction des communications
1701, rue Parthenais
Montréal (Québec)
H2K 3S7
Téléphone : (514) 596-3525
Télécopieur : (514) 598-4917

La Sûreté du Québec a son site Web. Vous y trouverez son plan stratégique, ses rapports d'activité, des bilans, des statistiques, des communiqués de presse et de nombreuses autres informations.

www.surete.qc.ca

Dans cette publication, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes, sans discrimination, et est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

Dépôt légal – 2004

Bibliothèque nationale du Québec, 2004
ISBN : 2-550-43182-0



